

RAPPORT ANNUEL 2018

COMMISSION INTERAMERICAINE DES
TELECOMMUNICATIONS
CITEL



TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4
1. INTRODUCTION	6
2. ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITEL.....	6
2.1 <i>Objectifs et fonctions de la CITEL (Article 3 du Statut de la CITEL)</i>	6
2.2 <i>Membres et participants</i>	7
2.3 <i>Structure de la CITEL</i>	8
3 ACTIVITÉS DE LA CITEL	9
3.1 <i>VIIe Réunion ordinaire de l'Assemblée de la CITEL</i>	9
3.2 <i>Comité directeur permanent de la CITEL (COM/CITEL)</i>	10
3.3 <i>Comité Consultatif Permanent I: Télécommunications/TCI (CCP.I)</i>	17
3.4 <i>Comité consultatif permanent II: Radiocommunications (CCP.II)</i>	18
4. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT	22
4.1 <i>Alliance TIC 2030 des Amériques</i>	22
4.2 <i>Questions administratives et budgétaires</i>	25
4.3 <i>Représentation de la CITEL dans d'autres forums</i>	25
5. INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DES SEXES DANS LES TRAVAUX DE LA CITEL.....	28
6. RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX, ET AVEC LES ÉTATS MEMBRES.....	30
6.1 <i>La CITEL et l'Union internationale des télécommunications (UIT)</i>	30
6.2 <i>Organisations co-signataires d'un Accord de coopération avec la CITEL</i>	33
6.3 <i>Mémoires d'accord avec les États membres</i>	35
7. STATUT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES PARRAINÉES PAR LA CITEL.....	36
7.1 <i>Convention de Lima</i>	36
7.2 <i>Convention interaméricaine sur le permis international de RADIOAMATEUR (PIRA)</i>	36
7.3 <i>Protocole d'amendement à la Convention interaméricaine sur le permis international de RADIOAMATEUR (PIRA)</i>	37
7.4 <i>Amendement à la Convention interaméricaine sur un permis international de radioamateur (PIRA)</i>	37
8. ACTIVITÉS DE FORMATION PARRAINÉES PAR L'OEA/CITEL.....	38
9. BUDGET DE LA CITEL	43
9.1 <i>Budget et application pour l'année 2018</i>	43
9.2 <i>Budget pour l'année 2019</i>	43
9.3 <i>Bourses</i>	43
9.4 <i>Fonds externes</i>	43
10. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CITEL POUR 2019-2020.....	45
11. PROJETS DE RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA.....	46

ANNEXES	47
A. Membres associés.	
B. Liste des réunions tenues au cours de 2018	
C. Résultats quantifiables de la CITEC pour l'année 2018	
D. Résolutions, Recommandations et Décisions approuvées en 2018	47

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'année 2018 a été très importante pour le renforcement de la CITELE et son positionnement au sein de l'OEA. Il convient particulièrement de noter la tenue de la Conférence de plénipotentiaires et la direction de la CITELE pour rehausser le profil politique de la question des TIC au sein de la 48e Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA tenue à Washington, D.C., où la CITELE a obtenu l'adoption d'une résolution relative au « rôle prioritaire de l'Organisation des États américains dans le développement des technologies de télécommunications, d'information et de communications par la Commission interaméricaine des télécommunications ».

Sur le plan budgétaire, il a été possible d'obtenir une légère augmentation de l'allocation destinée aux contrats du Fonds ordinaire de l'OEA. De même, il y a eu une baisse de 17% par rapport à 2017 pour la rubrique frais généraux administratifs du Secrétariat. En outre, en raison de l'amendement de l'article 80 sur le recouvrement des coûts directs et indirects des Normes générales du Secrétariat général, il a été possible de recouvrer l'exception relative à l'imputation du recouvrement des coûts indirects, correspondant à 13% des cotisations des contributions des membres associés. Les fonds spécifiques sont restés pratiquement les mêmes par rapport au budget de l'année précédente.

Depuis 2016 la CITELE et la question des Télécommunications/TIC continuent d'être très pertinentes pour le Secrétariat général de l'OEA considérées comme un outil essentiel pour le développement des pays, et considérées comme un élément transversal de l'Organisation afin que ses quatre piliers, la démocratie, les droits de l'homme, la sécurité et le développement, l'utilisation et l'appropriation des TIC soient garantis par le Secrétariat exécutif de la CITELE. La CITELE joue également un rôle important en apportant l'éducation numérique à 23 000 étudiants des Caraïbes par le biais de l'initiative OEA et la Fondation ProFuturo sur la base d'un accord signé en octobre pour promouvoir l'éducation numérique dans cent écoles de cinq pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) : Bahamas, Barbade, Belize, Guyane et la Jamaïque, dans le cadre de la réalisation des objectifs du Programme de développement durable et de l'Alliance TIC 2030 des Amériques. Lors de la 48e assemblée générale de l'OEA, l'amendement à la Convention interaméricaine sur le permis international de radioamateur a été adopté. Il offre des avantages au service de radioamateur et répond à l'intérêt des États membres de la CITELE pour que les citoyens d'un État membre qui sont autorisés à utiliser le service d'amateur dans leur pays soient autorisés à exercer provisoirement celui-ci sur le territoire d'un autre État membre de la CITELE conformément aux conditions décrites dans la Convention, l'Argentine et la République dominicaine étant les pays signataires.

En 2018, la CITELE a tenu la septième réunion ordinaire de l'Assemblée de la CITELE du 13 au 15 mars 2018 à Buenos Aires. Elle est l'organe suprême de prise de décision de la CITELE et joue le rôle de forum interaméricain pour les plus hautes autorités en matière de télécommunications/TIC des États membres de l'Organisation en vue d'échanger des opinions et des expériences, en prenant des décisions appropriées pour orienter ses activités afin de réaliser les objectifs et mandats qui lui ont été attribués. Au cours de cette assemblée, les États membres ont adopté à l'unanimité la Déclaration de Buenos Aires, dans laquelle ils ont convenu notamment de promouvoir l'inclusion numérique, de cultiver un environnement harmonisé et interopérable pour les télécommunications/TIC et d'améliorer la durabilité institutionnelle et financière de la CITELE, ainsi que la participation régionale.

En outre, la CITELE par l'intermédiaire du groupe de travail préparatoire aux conférences de la COM/CITELE chargé des préparatifs régionaux des conférences et réunions mondiales, a œuvré arduement pour élaborer des propositions interaméricaines et coordonner la région pour la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, tenue du 29 octobre au 16 novembre 2018, à Dubaï, Émirats arabes unis.

Il convient de noter que lors de la 33e Réunion du groupe de travail préparatoire à la conférence tenue à Washington DC parallèlement à la 33e Réunion du CCP a eu lieu une réunion de travail sur la rédaction des

IAP pour la **PP-18**, qui s'est achevée avec un total de 54 propositions interaméricaines. La CITELE est notamment la seule organisation représentant les Amériques dans les négociations tenues lors des conférences et assemblées de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il convient de noter que la CITELE est la seule organisation représentant aux Amériques dans les négociations tenues lors des conférences et assemblées de l'Union internationale des télécommunications (UIT). |

Dans les activités du CCP.I, il convient de noter la proposition de projet de résolution pour l'Assemblée générale de l'OEA intitulé «Efforts continentaux de lutte contre l'utilisation des dispositifs terminaux mobiles volés, perdus ou manipulés». Elle vise à encourager les États membres à unir leurs efforts pour lutter contre ce fléau, qui a été examiné par la COM/CITELE laquelle sera soumise à la COM/CITELE pour son examen et approbation avant son adoption lors de la 49e session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA en juin 2019.

De même, la CITELE, par l'intermédiaire du CCP.II, prépare et examine actuellement les propositions interaméricaines qui seront soumises en tant qu'apport régional à la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19), qui se tiendra du 28 octobre au 22 novembre 2019 à Charm el-Cheikh, Egypte. Les travaux de cette conférence consistent à examiner et à modifier, le cas échéant, le Règlement des radiocommunications, qui est le traité international régissant l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites géostationnaires et non géostationnaires.

Les activités de la CITELE pour 2018 se sont achevées avec la 35e réunion de la COM/CITELE, tenue les 17 et 19 décembre à Mar del Plata, en Argentine, au cours de laquelle le plan opérationnel de la CITELE a été approuvé pour 2019, ainsi que le plan de travail pour la rédaction des indicateurs de suivi aux comités. De même, dans le cadre de cette réunion, *l'Alliance des femmes rurales: Autonomiser les femmes rurales grâce aux TIC*, dont le but d'unir leurs efforts pour l'autonomisation des femmes rurales dans la région des Amériques, a été signée.

En général, les comités consultatifs et les groupes de travail ont réalisé des progrès notables dans les télécommunication/TIC, la normalisation du spectre, les questions relatives au haut débit, à l'établissement de lignes directrices sur divers sujets, la rédaction de cahiers techniques, l'examen des nouvelles dispositions du Règlement des radiocommunications et diverses questions prioritaires pour le développement des technologies de télécommunication, d'information et de communication dans la région.

1. INTRODUCTION

Le Rapport annuel de la CITELE est publié en vertu des dispositions de l'alinéa f de l'article 90 de la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA) et de l'article 17.j du Statut de la CITELE et des articles 72.h et 92.j du Règlement de la CITELE. Son contenu est conforme aux directives énoncées par l'Assemblée générale de l'OEA aux termes de sa résolution AG/RES.1452 (XXVII-0/97) pour l'élaboration des rapports annuels d'activités des organes, organismes et entités de l'Organisation.

Le présent rapport porte sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018.

2. ORIGINE ET STRUCTURE DE LA CITELE

La Commission interaméricaine des télécommunications (CITELE) est une entité de l'Organisation des États Américains qui a été instituée par l'Assemblée générale en vertu de sa résolution AG/RES.1224 (XXIII-0/93), conformément aux dispositions de l'article 53 de la Charte de l'Organisation. La CITELE détient une autonomie technique pour remplir ses fonctions, dans la limite autorisée par la Charte de l'Organisation, son Statut et les mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale de l'Organisation.

2.1 Objectifs et fonctions de la CITELE (Article 3 du Statut de la CITELE)

Objectifs

- a. Faciliter et promouvoir, par tous les moyens à sa portée, le développement continu des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) (ci-après télécommunications/TIC), y compris les technologies de l'information et de la communication, dans le Continent en faveur du développement durable et soutenable.
- b. Promouvoir et favoriser l'existence de télécommunications/TIC adéquates, qui contribuent au processus de développement intégré dans la région, en particulier dans les zones insuffisamment desservies.
- c. Organiser, promouvoir et évaluer la tenue périodique de réunions de techniciens et d'experts chargés d'étudier la planification, le financement, la construction, le fonctionnement, la normalisation, l'assistance technique, l'entretien et autres thèmes liés à l'utilisation et au fonctionnement des télécommunications/TIC dans les Amériques.
- d. Promouvoir l'uniformisation des critères et normes techniques pour l'installation, le fonctionnement et l'entretien des systèmes afin de tirer le meilleur parti des installations disponibles pour chaque pays et pour la région en général dans le cadre de la normalisation mondiale de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et les autres organisations de normalisation pertinentes.
- e. Promouvoir et étudier l'assistance technique, conformément à ce qui a été convenu avec les gouvernements des pays respectifs, en établissant l'ordre de priorité des besoins des pays en développement.
- f. Préconiser l'amélioration et l'harmonisation des procédures administratives, financières et opérationnelles en vue de la planification, l'installation, l'amélioration, l'entretien et l'exploitation des réseaux de télécommunications/TIC des États membres de la CITELE.
- g. Recommander des études et promouvoir l'adoption d'accords formels entre les gouvernements des États membres de l'organisation, relatifs à la planification, l'installation, l'entretien et le fonctionnement des systèmes de télécommunications/TIC dans le continent américain.
- h. Promouvoir et encourager l'étude et la diffusion de l'impact sur l'environnement et le changement climatique des télécommunications et leurs liens avec les TIC, en accord avec les politiques mises au point par l'UIT et autres organes compétents en la matière.

- i. Promouvoir l'harmonisation, l'accès équitable et l'utilisation efficace du spectre radioélectrique par les États membres, tout en prêtant une attention particulière aux besoins des pays en développement.
- j. Promouvoir et stimuler l'utilisation et l'appropriation des télécommunications TIC dans le continent, en particulier des femmes, des filles et des personnes ayant des besoins spéciaux.
- k. Stimuler le renforcement des capacités au sein des États membres de la CITELE pour mieux atteindre ses objectifs.
- l. Encourager la participation du secteur des télécommunications/TIC, du milieu universitaire, de l'organisation pertinente de la société civile ou autres liés aux télécommunications/TIC ou secteur de l'Internet dans les travaux de la CITELE.

Fonctions

- a. Agir en tant que principal organe consultatif de l'Organisation pour toutes les questions liées aux télécommunications/TIC dans le continent américain.
- b. Promouvoir ou entreprendre des études et des programmes qui permettent d'atteindre le développement durable des télécommunications/TIC.
- c. Recueillir et diffuser parmi les États membres de l'Organisation des informations pertinentes à la réalisation des objectifs de la CITELE, ainsi que toute autre information qui pourrait être d'intérêt, y compris les résultats des travaux de la Commission.
- d. Maintenir un contact permanent avec les divers organismes internationaux, gouvernementaux, ou non, en matière de télécommunications/TIC et promouvoir une coopération mutuelle ainsi que la coordination de leurs activités avec les États membres de l'Organisation.
- e. Analyser, proposer et mettre en œuvre diverses formes de financement qui prennent en charge les plans et les projets approuvés.
- f. Étudier les aspects techniques, juridiques, économiques des politiques ainsi que la réglementation des télécommunications/TIC pertinentes pour la région.
- g. Formuler des recommandations dans le domaine des télécommunications/TIC aux gouvernements des États membres de la CITELE, prenant en compte celles énoncées par l'UIT, ainsi que d'autres organisations appropriées.
- h. Considérer les questions relatives à la coopération interaméricaine dans le domaine des télécommunications/TIC, que lui confie l'Assemblée générale et le Sommet des Amériques.
- i. Promouvoir le développement de nouvelles applications qui stimulent l'inclusion des pays de la région dans la société de la connaissance.
- j. Identifier des mécanismes pour encourager la participation de tous les États membres aux réunions de la CITELE, et augmenter le nombre de membres associés.
- k. Promouvoir la coordination des postes au sein des États membres lors de différentes conférences, réunions et forums internationaux de télécommunications/TIC.

2.2 Membres et participants

Tous les États membres de l'Organisation sont également membres de la CITELE.

Les organisations et entités suivantes peuvent participer en qualité d'observateurs:

- a. Les observateurs permanents de l'Organisation.
- b. Les États américains non membres de l'Organisation qui ont sollicité leur participation à la réunion et dont la participation a été approuvée par la COM/CITELE.
- c. Les États non américains membres des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées, qui ont sollicité leur participation à la réunion et dont la participation a été approuvée par la COM/CITELE.
- d. Les organismes spécialisés interaméricains, les entités de l'Organisation ainsi que les organismes intergouvernementaux régionaux interaméricains.
- e. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

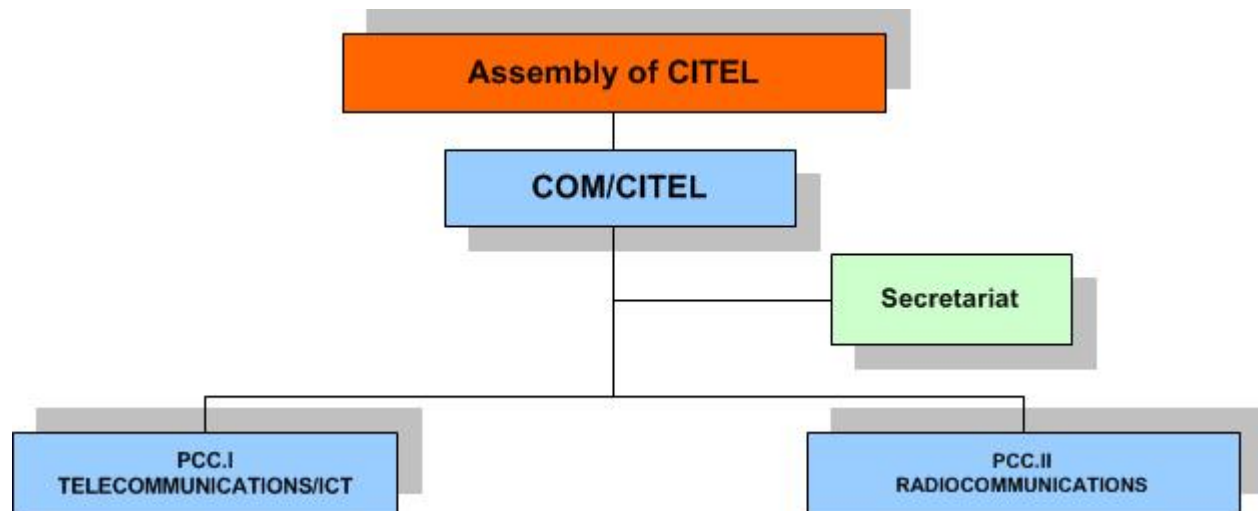
- f. Les organismes internationaux ou nationaux qui sont parties aux accords ou ententes qui établissent des relations de coopération avec l'Organisation, ses organes, organismes ou entités, lorsque ces accords ou arrangements prévoient la participation d'observateurs.
- g. Les agences et organisations internationales, régionales, sous-régionales et nationales qui développent des activités de télécommunications/TIC dans la région qui ont sollicité leur participation à la réunion et dont la participation a été approuvée par la COM/CITEL
- h. Les membres associés des Comités consultatifs permanents.

Le statut de la CITEL permet à toute entité, organisation institution académique ou industrielle, liée aux télécommunications/TIC jouissant d'un statut juridique dans l'un des États membres et moyennant l'approbation dudit État membre, ou jouissant d'un statut juridique dans un État non membre et moyennant l'approbation de trois États membres de la CITEL, de participer à titre de membre associé à un Comité consultatif permanent. Les membres associés peuvent participer pleinement, avec voix, mais sans droit de vote, aux activités du Comité directeur permanent sélectionné, présenter des documents techniques et recevoir les documents du Comité concerné, de ses groupes de travail et groupes Ad Hoc. La CITEL comptait à la date du 31 décembre 2018, 99 membres associés. L'annexe A contient une liste complète des membres associés.

2.3 Structure de la CITEL

La structure de la CITEL, à partir de la Septième Réunion ordinaire de l'Assemblée de la CITEL est la suivante:

- Assemblée de la CITEL
- Comité directeur permanent (COM/CITEL)
- Comités Consultatifs Permanents (CCP):
 - Comité consultatif permanent I: Télécommunications/Technologies de l'information et de la communication (TIC) (CCP.I)
 - Comité consultatif permanent II: Radiocommunications (CCP.II)
 - Secrétariat



Les Comités consultatifs permanents (CCP) offrent des conseils sur les questions relevant de leurs domaines de compétence respectifs. Les Comités créent des groupes de travail, Groupes Ad Hoc et des rapports qui couvrent des questions prioritaires pour la région en matière de télécommunications, de technologies de l'information et de communication (TIC) ainsi que des radiocommunications.

3 ACTIVITÉS DE LA CITEL

La liste des réunions tenues pendant l'année 2018 figure à l'annexe B ci-jointe. À l'Annexe C figure une liste des résultats quantifiables de la CITEL pour l'année 2018 et l'annexe D présente la liste des résolutions, recommandations et décisions adoptées par les Commissions en 2018.

3.1 *VIIe Réunion ordinaire de l'Assemblée de la CITEL*

L'Assemblée de la CITEL se réunit généralement tous les quatre ans et constitue le principal forum interaméricain au sein duquel les plus hautes autorités des télécommunications des États Membres partagent leurs opinions et leurs expériences et passent en revue les programmes de travail visant à relever les défis, facilitant et promouvant par tous les moyens à sa disposition le développement en cours des technologies de télécommunication/d'information et de communication dans le Continent américain. L'impact des télécommunications sur la société exige l'engagement de la CITEL envers l'avenir. Le défi consiste à accroître l'assistance fournie aux pays de la région pour la planification, l'exploitation, la mise à jour et le maintien de communications plus appropriées, de manière à donner accès à toutes les couches sociales de la population à l'information et à la connaissance.

Autorités de la Septième réunion ordinaire de l'Assemblée de la CITEL:

Président de l'Assemblée:	M. Miguel De Godoy (Argentine)
Présidente suppléante de l'Assemblée:	Mme Silvana Giudici (Argentine)
Vice-présidente de l'Assemblée:	Mme Marianella Bernal Parada (Colombie)
Vice-président de l'Assemblée:	M. Edgar Rodas (El Salvador)

La septième réunion ordinaire de l'Assemblée de la CITEL s'est tenue du 13 au 15 mars 2018 à Buenos Aires, en Argentine. Elle est l'organe suprême de décision de la CITEL. Elle sert de forum interaméricain réunissant les plus hautes autorités des États membres de l'Organisation des États-Unis dans le domaine des télécommunications et des TIC. Elle leur permet d'échanger des opinions et des expériences et de prendre les décisions qui s'imposent pour atteindre les objectifs et les mandats qui lui ont été assignés.

Dans la Déclaration de Buenos Aires, les États membres ont convenu, entre autres, de promouvoir l'inclusion numérique, de développer un environnement harmonisé et interopérable pour les télécommunications/TIC et d'améliorer la durabilité institutionnelle et financière de la CITEL ainsi que la participation régionale. Elle a également souligné la nécessité de continuer à renforcer les liens avec le secteur privé, en incorporant de nouveaux membres associés de tous les secteurs possibles et en promouvant que, dans le cadre de la CITEL, des recommandations soient formulées et que de meilleures pratiques/principes soient établis pour promouvoir les problèmes au bénéfice des citoyens. la connectivité en tant que nouveau facteur garantissant une plus grande égalité au sein de la société et la poursuite du renforcement des capacités et de la coopération en vue de l'élaboration de stratégies de développement et de déploiement du haut débit afin d'améliorer la connectivité et le développement social, économique et culturel de la région.

Lors de cette réunion, le Plan stratégique de la CITELE a été approuvé pour la période 2018-2022, indiquant la vision suivante pour la CITELE: «La pleine intégration des États américains dans la société mondiale de l'information et l'économie numérique, en vue de permettre et d'accélérer le développement social, économique, culturel et écologiquement durable pour tous les habitants de la région grâce au développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC)». Les objectifs stratégiques suivants ont été adoptés pour la période:

1. Promouvoir l'inclusion numérique.
2. Développer un environnement de télécommunications/TIC harmonisé et interopérable.
3. Renforcer la viabilité institutionnelle et financière de la CITELE et la participation de la région.

L'Assemblée a adopté des amendements au Statut et au Règlement de la CITELE et a défini des objectifs et des mandats actualisés pour les Comités consultatifs permanents.

Elle a également élu par acclamation les nouvelles autorités pour la période 2018-2022:

Président de la COM/CITELE:	République de l'Argentine
Vice-président de la COM/CITELE:	Colombie
Président du CCP.I:	Pérou
Président du CCP.II:	Mexique

États membres du Comité exécutif permanent de la CITELE (COM/CITELE): États-Unis d'Amérique, Bahamas, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Mexique, Paraguay, République dominicaine et Uruguay.

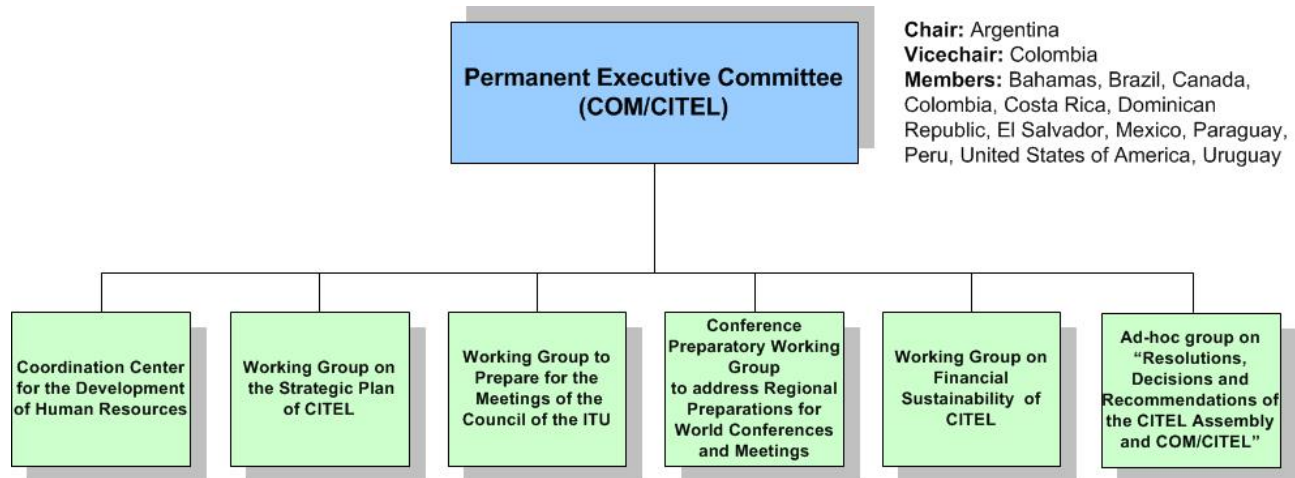
Le 12 mars 2018 a eu lieu la réunion de haut niveau sur «**L'inclusion numérique au service du développement dans les Amériques**», qui visait à réunir des hauts fonctionnaires responsables des télécommunications/TIC, le secteur privé, les experts du monde technique, les représentants d'organisations internationales, de la société civile et du monde universitaire afin d'échanger des informations, des pratiques optimales, des points de vue et des perspectives concernant les problèmes clés du Forum, à savoir: l'infrastructure et la connectivité 5G ainsi que l'écosystème numérique. Simultanément, sur la base de discussions ouvertes au plus haut niveau, des lignes d'action peuvent être identifiées afin que les pays des Amériques puissent s'engager à travailler ensemble afin d'assurer la transition vers un écosystème numérique dans la région.

Dans le cadre de cette réunion, l'Alliance TIC 2030 des Amériques a été signée par un nouveau membre: l'ISOC.

3.2 Comité directeur permanent de la CITELE (COM/CITELE)

Autorités:

Présidente :	Mme Silvana M. Giudici (République d'Argentine)
Vice-présidente :	Mme Silvia Constain (Colombie)
Vice-président suppléant :	M. Franklin Merchán (Colombie)



Le Comité directeur permanent constitue l'organe exécutif de la CITEL et se réunit en général une fois par an.

En 2018, la 34e réunion du Comité exécutif permanent de la CITEL (COM/CITEL) s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) le 15 mars 2018, immédiatement après la clôture de la septième Assemblée ordinaire de la CITEL. Parmi les questions adoptées, il convient de noter les suivantes: la création du groupe de travail sur la viabilité financière de la CITEL, le mandat de l'Assemblée et l'adoption du projet d'ordre du jour, le lieu et la date de la 35e réunion de la COM/CITEL. De même, le Groupe de travail sur la préparation de la conférence se penchera sur les préparatifs régionaux des conférences et réunions mondiales afin de poursuivre la coordination des travaux de la CITEL en vue de la Conférence de plénipotentiaires (PP-18) et la préparation de propositions interaméricaines pour la PP-18.

Plusieurs réunions virtuelles ont été organisées en 2018 pour assurer le respect des activités associées à la COM/CITEL et préparer la région pour la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT.

Dans le cadre des réunions du CCP.I tenues en 2018 à Lima (du 21 au 24 mai 2018) et à Washington, DC (du 21 au 24 août 2018), le groupe de travail préparatoire de la **Conférence COM/CITEL se penchera sur les préparatifs régionaux des conférences et réunions mondiales (CPWG)** s'est réuni pour ses 32e et 33e réunions, respectivement, afin de poursuivre les travaux de la CITEL et de préparer des propositions interaméricaines pour la PP-18, qui s'est tenue du 29 octobre au 16 novembre 2018 à Dubaï, aux Émirats arabes unis.

Il convient de mentionner ici que la 33e réunion du CCP.I, tenue à Washington, DC, a été l'aboutissement du travail de rédaction des IAP pour la PP-18, avec un total de 54. Elles sont énumérées ci-dessous:

NO.	ACTION	RES/DEC	ISSUE
IAP/63A1/1	SUP	RÉSOLUTION 185	SUIVI DE VOL MONDIAL POUR L'AVIATION CIVILE
IAP/63A1/2	MOD	RÉSOLUTION 48	GESTION ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
IAP/63A1/3	MOD	RÉSOLUTION 188	LUTTE CONTRE LES DISPOSITIFS DE TELECOMMUNICATION/TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DE CONTREFAÇON
IAP/63A1/4	MOD	RÉSOLUTION 165	DÉLAIS POUR LA SOUMISSION DES

			PROPOSITIONS ET PROCEDURES D'ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS AUX CONFERENCES ET ASSEMBLEES DE L'UNION
IAP/63A1/5	MOD	DÉCISION 11	CREATION ET GESTION DES GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL
IAP/63A1/6	ADD	DRAFT NEW DÉCISION [IAP-1]	CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL SUR L'ADMINISTRATION ET LA GESTION
IAP/63A1/7	ADD	GR 178A	REGLEMENT GENERAL DES CONFERENCES, ASSEMBLEES ET REUNIONS DE L'UNION
IAP/63A1/8	MOD	RÉSOLUTION 146	EXAMEN PÉRIODIQUE ET RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES
IAP/63A1/9	MOD	RÉSOLUTION 66	DOCUMENTS ET PUBLICATIONS DE L'UNION
IAP/63A1/10	MOD	RÉSOLUTION 157	RENFORCEMENT DE LA FONCTION D'EXECUTION DE PROJET DE L'UIT
IAP/63A1/11	SUP	DÉCISION 13	MECANISME DE SURVEILLANCE DES PROGRAMMES ET PROJETS DE L'UIT
IAP/63A1/12	SUP	RÉSOLUTION 135	ROLE DE L'UIT DANS LE DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE TELECOMMUNICATIONS, DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, DANS LA FOURNITURE D'ASSISTANCE ET DE CONSEILS TECHNIQUES AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT ET DANS LA MISE EN OEUVRE DE PROJETS PERTINENTS AUX NIVEAUX NATIONAL, REGIONAL ET INTERREGIONAL
IAP/63A1/13	MOD	RÉSOLUTION 203	CONNECTIVITÉ À DES RÉSEAUX DE HAUT DEBIT
IAP/63A1/14	ADD	DRAFT NEW DÉCISION [IAP-3]	L'UIT DÉCLINE LE RÔLE D'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES ACTIFS SPATIAUX DANS LE CADRE DU PROTOCOLE SPATIAL.
IAP/63A1/15	SUP	RÉSOLUTION 89	MESURES POUR FAIRE FACE À L'UTILISATION RÉDUITE DU SERVICE TELEX INTERNATIONAL
IAP/63A1/16	NOC	RÉSOLUTION 119	MÉTHODES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET L'EFFICACITÉ DU CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES RADIOCOMMUNICATIONS
IAP/63A1/17	MOD	RÉSOLUTION 136	UTILISATION DES TECHNOLOGIES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, DE

			L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS POUR LA SURVEILLANCE ET LA GESTION EN CAS D'URGENCE ET DE CATASTROPHES, DE L'ALERTE RAPIDE, DE LA PRÉVENTION, DE L'ATTENTION ET DU SECOURS
IAP/63A1/18	MOD	RÉSOLUTION 196	PROTECTION DES UTILISATEURS ET CONSOMMATEURS DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS
IAP/63A1/19	MOD	RÉSOLUTION 198	AUTONOMISATION DES JEUNES GRÂCE À LA TECHNOLOGIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
IAP/63A1/20	MOD	RÉSOLUTION 2	FORUM MONDIAL SUR LES POLITIQUES RELATIVES AUX TECHNOLOGIES DE LA TÉLÉCOMMUNICATION/INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
IAP/63A1/21	MOD	RÉSOLUTION 154	UTILISATION DES SIX LANGUES DE L'UNION SUR UN PIED D'ÉGALITÉ
IAP/63A1/22	MOD	RÉSOLUTION 72	ASSURER LA LIAISON ENTRE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE, FINANCIÈRE ET OPÉRATIONNELLE AU SEIN DE L'UIT
IAP/63A1/23	ADD	DRAFT NEW DÉCISION [IAP-2]	PROCEDURES DE REDACTION POUR LES AUDIENCES DE CANDIDATS AUX POSTES OFFICIELS ELUS ET LES DIRECTIVES RELATIVES A L'ETHIQUE DE L'UIT SUR LES ACTIVITES DE CAMPAGNE AVANT LES CONFERENCES DE PLENIPOTENTIAIRES
IAP/63A1/24	MOD	RÉSOLUTION 77	CALENDRIER ET DURÉE DES CONFÉRENCES, DES FORUMS, DES ASSEMBLÉES ET SESSIONS DU CONSEIL DE L'UNION (2019-2023)
IAP/63A1/25	SUP	RÉSOLUTION 111	CONSIDÉRATION DES GRANDES PÉRIODES RELIGIEUSES DANS L'ORDRE DU JOUR DES CONFÉRENCES, ASSEMBLÉES ET SESSIONS DU CONSEIL DE L'UIT
IAP/63A1/26	NOC	RÉSOLUTION 152	AMÉLIORATION DE LA GESTION ET DU SUIVI DU PAIEMENT DES FRAIS DE L'UIT PAR LES MEMBRES ET ASSOCIÉS DU SECTEUR
IAP/63A1/27	ADD	DRAFT NEW RÉSOLUTION [IAP-1]	JOURNAL DE L'UIT: DÉCOUVERTES DES TIC

IAP/63A1/28	MOD	RÉSOLUTION 175	ACCESSIBILITÉ AUX TECHNOLOGIES DE TÉLÉCOMMUNICATION/INFORMATION ET COMMUNICATION POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LES PERSONNES AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES
IAP/63A1/29	MOD	RÉSOLUTION 151	GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS À L'UIT
IAP/63A1/30	MOD	DÉCISION 5	RECETTES ET DÉPENSES DE L'UNION POUR LA PÉRIODE 2016-2019
IAP/63A1/31	MOD	RÉSOLUTION 189	ASSISTANCE AUX ETATS MEMBRES DANS LA LUTTE ET LA DISSUASION CONTRE LE VOL DE DISPOSITIFS MOBILES
IAP/63A1/32	MOD	RÉSOLUTION 177	CONFORMITÉ ET INTEROPÉRABILITÉ
IAP/63A1/33	MOD	RÉSOLUTION 102	ROLE DE L'UIT EN CE QUI CONCERNE LES QUESTIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE INTERNATIONALE RELATIVES A L'INTERNET ET A LA GESTION DES RESSOURCES INTERNET, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE ET ADRESSES
IAP/63A1/34	MOD	RÉSOLUTION 180	FACILITER LA TRANSITION D'IPv4 À IPv6
IAP/63A1/35	MOD	RÉSOLUTION 130	RENFORCEMENT DU RÔLE DE L'UIT DANS L'INSTAURATION DE LA CONFIANCE ET DE LA SÉCURITÉ DANS L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
IAP/63A1/36	MOD	RÉSOLUTION 131	EVALUER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION INTÉGRANTE ET INCLUSIVE
IAP/63A1/37	MOD	RÉSOLUTION 70	INTÉGRER UNE PERSPECTIVE DES SEXES À L'UIT ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES GENRES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES GRÂCE AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
IAP/63A1/38	MOD	RÉSOLUTION 101	RESEAUX BASES SUR UN PROTOCOLE INTERNET
IAP/63A1/39	MOD	RÉSOLUTION 179	ROLE DE L'UIT DANS LA PROTECTION EN LIGNE DES ENFANTS
IAP/63A1/40	ADD	DRAFT NEW RÉSOLUTION [IAP-2]	MESURES VISANT À AMÉLIORER, PROMOUVOIR ET RENFORCER LES BOURSES DE L'UIT

IAP/63A1/41	MOD	RÉSOLUTION 166	NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS DE GROUPES CONSULTATIFS DE SECTEUR, DE GROUPES D'ÉTUDES ET D'AUTRES GROUPES
IAP/63A1/42	ADD	DRAFT NEW RÉSOLUTION [IAP-3]	UNIFORMISATION DES RÉSOLUTIONS DE L'UIT
IAP/63A1/43	ADD	DRAFT NEW DÉCISION [IAP-4]	SIXIÈME FORUM MONDIAL SUR LES POLITIQUES RELATIVES AUX TECHNOLOGIES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
IAP/63A1/44	MOD	RÉSOLUTION 201	CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉPLOIEMENT ET À L'UTILISATION D'APPLICATIONS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
IAP/63A1/45	ADD	DRAFT NEW RÉSOLUTION [IAP-4]	PARTICIPATION DE NOUVEAUX ACTEURS A LA REDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE
IAP/63A1/46	MOD	RÉSOLUTION 197	FACILITER L'INTERNET DES OBJETS POUR SE PRÉPARER À UN MONDE INTER CONNECTÉ
IAP/63A1/47	ADD	DRAFT NEW DÉCISION [IAP-5]	CREATION DE GROUPES REGIONAUX DES GROUPES D'ETUDES DE L'UIT-T
IAP/63A1/48	MOD	RÉSOLUTION 133	RÔLE DES ADMINISTRATIONS DES ÉTATS MEMBRES DANS LA GESTION DES NOMS DE DOMAINE (MULTILINGUES) INTERNATIONALISÉS
IAP/63A1/49	MOD	ANNEXE 1 TO RÉSOLUTION 71	ANNEXE 1 DE LA RÉSOLUTION 71 - PLAN STRATÉGIQUE DE L'UIT 2020-2023
IAP/63A1/50	ADD	DRAFT NEW RÉSOLUTION [IAP-5]	ADMISSION DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) AUX TRAVAUX DE L'UIT
IAP/63A1/51	SUP	RÉSOLUTION 187	RÉVISION DES MÉTHODOLOGIES ACTUELLES ET DÉVELOPPEMENT D'UNE VISION FUTURE POUR LA PARTICIPATION DES MEMBRES DU SECTEUR, DES ASSOCIÉS ET DU MILIEU UNIVERSITAIRE AUX ACTIVITÉS DE L'UIT
IAP/63A1/52	MOD	ANNEXE 2 OF RÉSOLUTION 71	ANNEXE 2 (ANALYSE SITUATIONNELLE) DE LA RÉSOLUTION 71
IAP/63A1/53	MOD	RÉSOLUTION 25	RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE RÉGIONALE
IAP/63A1/54	MOD	RÉSOLUTION 139	UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, D'INFORMATION ET DE

			COMMUNICATION POUR RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE DE L'INFORMATION
--	--	--	---

Lors de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2018 tenue du 28 octobre au 16 novembre 2018 à Dubaï (Émirats arabes unis), le groupe de travail sur les préparatifs de la conférence, qui devait se pencher sur les préparatifs régionaux aux conférences et réunions mondiales, s'est réuni pendant toute la conférence. Les Etats membres de la CITELE présents étaient les suivants : Argentine, Bahamas, Belize, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Jamaïque, Mexique, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago, États-Unis d'Amérique et en Uruguay. Les résultats de cette conférence ont été très satisfaisants car, sur les 54 IAP soumises, 47 ont été adoptées dans leur intégralité ou avec leurs éléments de fond, tels que reflétés dans les résultats finals de la conférence, soit par l'adoption de nouvelles résolutions, décisions ou recommandations et/ou de modifications à celles déjà existantes.

Les résultats des élections ont été particulièrement positifs pour la région des Amériques puisque Mme Doreen Bogdan (États-Unis d'Amérique) a été élue directrice du Bureau de développement des télécommunications (BDT) et M. Mario Maniewicz (Uruguay) a été élu directeur du Bureau des radiocommunications (BR). Mme Chantal Beaumier (Canada) et M. Fernando Borjon (Mexique) étaient des représentants élus de la région des Amériques au Comité du Règlement des radiocommunications (RRB). En outre, les États membres suivants de la région des Amériques ont été élus au Conseil de l'UIT: Brésil, Argentine, Cuba, Paraguay, El Salvador, Mexique, Bahamas, États-Unis d'Amérique et Canada.

La 35e réunion de la COM/CITEL s'est tenue à Mar del Plata, en Argentine, du 17 au 19 décembre 2018. Lors de cette réunion, le Comité directeur permanent a approuvé le plan opérationnel de la CITELE pour 2019, ainsi que le calendrier des réunions pour 2019-2020. Il a également approuvé le programme de bourses et le rapport annuel auquel sont joints deux projets de résolution sur la CITELE, qu'il soumettra à l'Assemblée générale de l'OEA pour examen et approbation par les États membres sur les points suivants:

- ***EFFORTS HÉMISPHERIQUES DE LUTTE CONTRE L'UTILISATION DE DISPOSITIFS TERMINAUX MOBILES VOLÉS, PERDUS OU MANIPULÉS et***
- ***RÔLE SOUS-JACENT DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION PAR LE BIAIS DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (CITEL)***

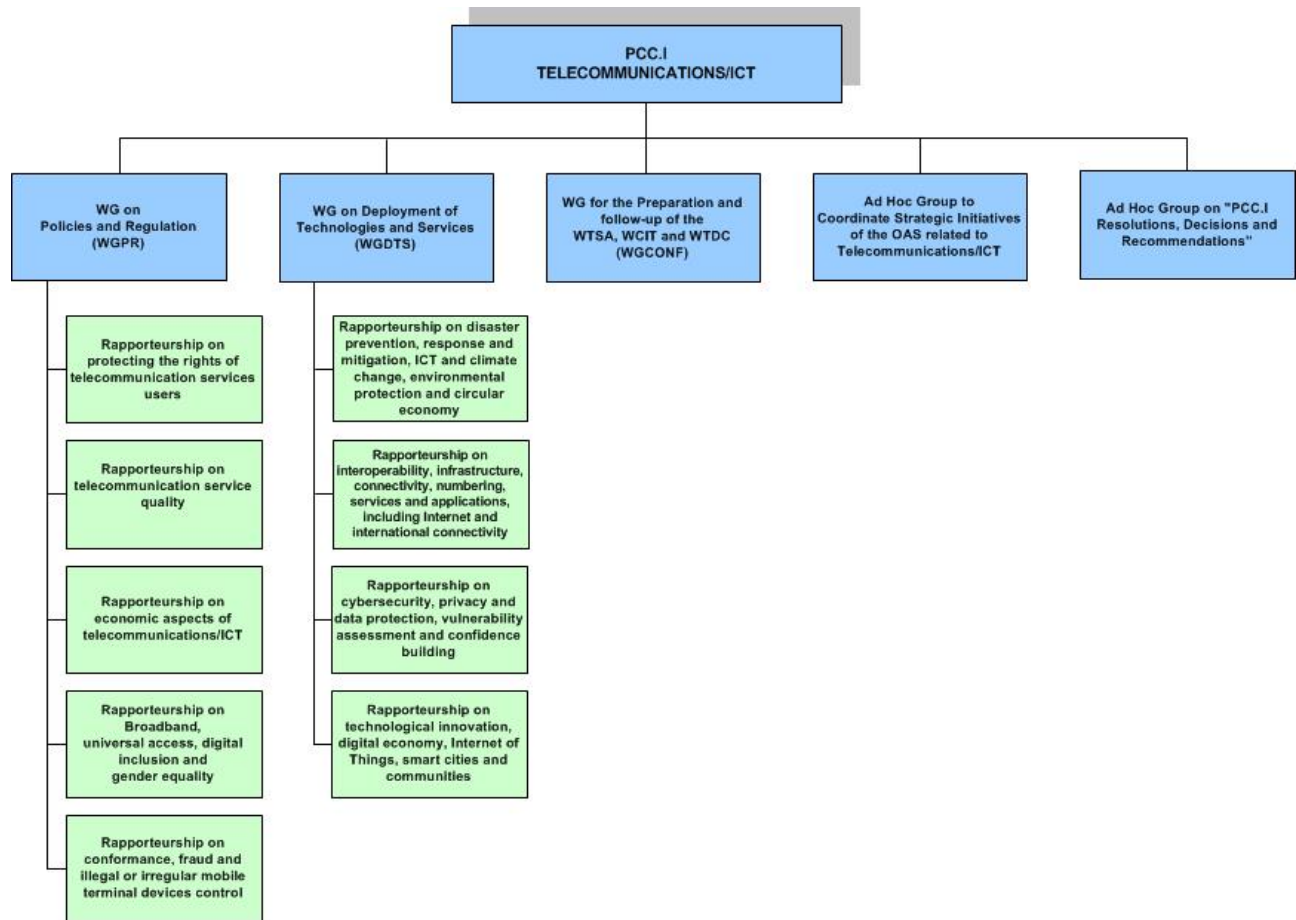
En outre, afin de continuer à renforcer le plan de travail de la CITELE, la Commission a approuvé une résolution sur la poursuite des travaux visant à mettre au point des indicateurs mesurables et conformes à la demande du Secrétariat général de l'OEA. À leur tour, les CCP ont été chargés de développer des indicateurs spécifiques, qui doivent être soumis à la prochaine réunion de la COM/CITEL.

Dans le cadre de cette réunion, dans la matinée du 17 décembre, a été lancée une initiative intitulée «*L'ALLIANCE RURALE DES FEMMES: Autonomiser les femmes rurales grâce aux TIC*», qui a débuté avec un large panel d'experts qui ont partagé leur vision pour ce projet sous l'angle des administrations, des entités privées et des institutions régionales. L'initiative vise à promouvoir l'adoption d'actions concrètes destinées à améliorer la connectivité dans les zones rurales et à développer des services numériques et de renforcement des capacités permettant aux femmes de participer aux TIC et, partant, de réduire la fracture numérique.

3.3 Comité Consultatif Permanent I: Télécommunications/TCI (CCP.I)

Autorités:

- Présidente: Mme Rosa Virginia Nakagawa (Pérou)
 Président suppléant: M. José Aguilar Reátegui (Pérou)
- Vice-présidents: M. Andrés Manuel Gubetich Mojoli (Paraguay)
 Mme Blanco Noemi Coto (El Salvador)
- Vice-président suppléant: Edgar Eduardo Rodas (El Salvador)



Le [Comité consultatif permanent I](#) (CCP.I) agit en tant qu'organe consultatif de la CITELE dans le domaine des télécommunications/TIC, notamment en matière de politique de télécommunication/TIC, de réglementation, de normalisation, de cybersécurité, de politique publique internationale liée à l'Internet - dans la mesure où il s'agit de réseaux de communication ou d'infrastructures TIC —, service universel, développement économique et social, environnement et changement climatique, développement des infrastructures et nouvelles technologies.

Principales activités en cours et nouvelles initiatives:

- **32e réunion** (21 au 24 mai 2018, Lima, Pérou)
- **33e réunion** (21 au 24 août 2018, siège de l'OEA, Washington, D.C.)

Dans le cadre de ces réunions, les événements suivants ont eu lieu:

- Séminaire sur le contrôle des appareils mobiles avec des identifiants modifiés/en double: 21 mai 2018, Lima, Pérou.
- Forum de développement régional (RDF) de l'UIT, organisé par l'UIT: le 25 mai 2018 (Lima, Pérou).
- «Dialogue multipartite sur l'avenir de la gouvernance de l'Internet» organisé par LACNIC, l'ISOC et la CITELE: 20 août 2018.

À la 32e réunion du CCP.I (Lima), les travaux du Comité ont été axés sur les mandats que lui avait confiés la Septième Assemblée de la CITELE visaient à examiner la structure et l'établissement du plan de travail pour la période. Il examine les mandats et termes de référence des groupes de travail et des rapporteurs, ainsi que les élections de ses autorités. La structure du Comité a été approuvée et les travaux d'amélioration du mandat ont été poursuivis à la 33e réunion du CCP.I.

De même, lors de la 33e Réunion du CCP.I tenue au siège (Washington, DC), des améliorations ont été apportées aux mandats, termes de référence et pouvoirs des groupes de travail et des rapporteurs, qui ont été approuvés. En outre, la procédure de rédaction, d'adoption, de révision et de soumission des contributions interaméricaines aux groupes d'étude, groupes de travail, rapporteurs et groupes consultatifs du secteur du développement (UIT-D) et du secteur de la normalisation a été approuvée. (UIT-T) de l'Union internationale des télécommunications (UIT). La proposition du projet de résolution pour l'Assemblée générale de l'OEA mérite également d'être soulignée: «*EFFORTS HÉMISPHERIQUES DE LUTTE CONTRE L'UTILISATION DES DISPOSITIFS TERMINAUX MOBILES VOLÉS, PERDUS OU MANIPULÉS*», visant à ce que les États membres unissent leurs forces pour combattre ce fléau. Ce projet de résolution a été acheminé à la 35e Réunion de la COM/CITELE pour examen et adoption, afin qu'il puisse être soumis pour adoption à la 49e session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA en juin 2019.

3.4 Comité consultatif permanent II: Radiocommunications (CCP.II)

Autorités:

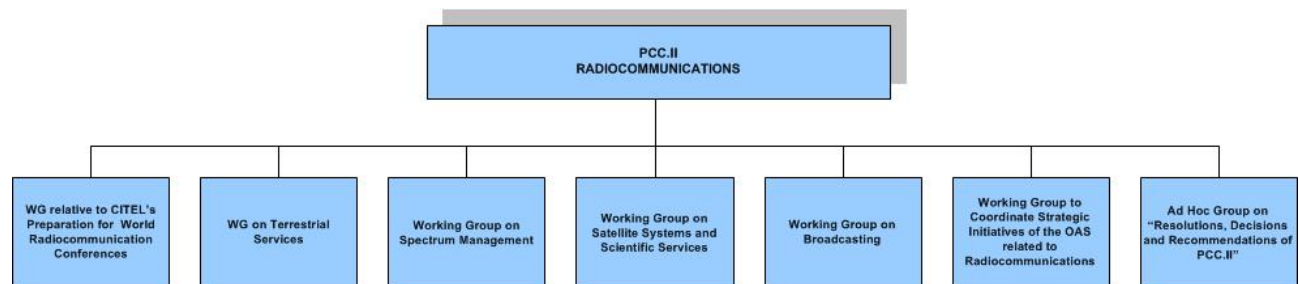
Président: M. Mario Germán Fromow Rangel (Mexique)
Président suppléant: M. José Arias (Mexique)

Vice-présidents: M. Hector Budé (Uruguay)

M. Agostinho Linhares de Souza (Brésil)
M. José León (El Salvador)

Le Comité consultatif permanent II (CCP.II) agit en tant que comité consultatif de la CITELE chargé de promouvoir la planification, la coordination, l'harmonisation et l'utilisation efficace du spectre radioélectrique et des orbites des satellites géostationnaires et non géostationnaires pour les services de radiocommunication, notamment la radiodiffusion.

La **31e réunion du CCP.II** s'est tenue à Guadalajara, au Mexique, du 16 au 20 juillet 2018, et la **32e réunion du CCP.II**, à Brasilia, au Brésil, du 3 au 7 décembre 2018.



Principales initiatives en cours et nouvelles activités:

- **Assemblée mondiale des radiocommunications (AR) et Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19):**

Le Groupe de travail pour la préparation des conférences régionales et mondiales des radiocommunications fait progresser les travaux nécessaires pour faire connaître les propositions interaméricaines (IAP) sur le contenu de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19) du Règlement des radiocommunications de l'UIT, datant de 1995, sur la base des expériences antérieures dans le processus, telles que celle de la CMR-15. Les administrations des États membres de la CITELE/OEA participent déjà à la cinquième des huit réunions du CCP.II où sont considérés, en vue de la CMR-19, des points de vue préliminaires, des propositions préliminaires, des projets de propositions interaméricaines et des propositions interaméricaines, en ce qui concerne les points de l'ordre du jour de la CMR-19 et comme indiqués dans les documents suivants de chacune des réunions du CCP-II:

- a. Compendium comportant tous les **points de vue préliminaires**: document **CCP.II-RADIO/doc. 4356**.
- b. Compendium comportant toutes les **propositions préliminaires**: document **CCP.II-RADIO/doc. 4357**.
- c. Compendium comportant tous les projets de **propositions interaméricaines** (DIAP): document **CCP.II-RADIO/doc. 4358**.
- d. Compendium comportant toutes les **propositions interaméricaines** (IAP): document **CCP.II-RADIO/doc. 4359**.

Ces documents et tous les documents du CCP.II de la CITELE, en préparation de la CMR-19, sont disponibles sur le site Web de la CITELE: <https://www.citel.oas.org/es/paginas/CCP.II/wrc.aspx>

- **Propositions Interaméricaines (IAP) et Procédures de Création pour les Contributions Interaméricaines (IAC)**

Par définition de l'article 83 du Règlement de la CITEL, une proposition interaméricaine (IAP) est une proposition préliminaire ou un projet de proposition interaméricaine qui a été soutenu par au moins six (6) Administrations et qui n'a pas d'opposition supérieure à 50% (cinquante pour cent) du nombre total d'appuis obtenus.

La procédure précédente d'élaboration et d'adoption des propositions interaméricaines (IAP) pour une Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) a été établie en 2015 par la 26ème Réunion du CCP.II par sa résolution CCP.II/RES. 105 (XXVI-15).

À sa 28e session, le CCP.II a rendu sa décision CCP.II/DEC. 188 (XXVIII-16) "Création du Groupe spécial chargé de mettre à jour la procédure des propositions interaméricaines (IAP) et la création de la procédure interaméricaine des contributions (IAC)" qui a fait l'objet des travaux des 29^e et 30^e réunions. A la 30e réunion, comme prévu dans la résolution CCP.II/RES. 121 (XXX-17), ce groupe ad hoc a effectué le travail de mise à jour de la procédure des IAP en révoquant la résolution 105 précitée. À la 32e Réunion, le groupe ad hoc a achevé les travaux sur la création de la procédure pour les contributions interaméricaines (IAC) et le CCP.II a publié la résolution correspondante (CCP.II/RES. 129 (XXXII-18)).

- **Examen et mise à jour du PIRA**

Plus de 20 ans s'étant écoulés depuis l'adoption de la Convention interaméricaine sur le permis international de radioamateur, le CCP.II à sa 27e Réunion a décidé de créer un groupe ad hoc ayant pour objectif de réviser et de mettre à jour cet accord selon la réalité technologique actuelle. Lors de la 28ème Réunion du CCP.II, un projet d'amendement aux articles du PIRA a été soumis à l'examen des Etats membres de la CITEL, lequel a été soumis à l'examen des administrations jusqu'à la 29ème réunion du CCP.II. À sa 29e réunion, un accord a été conclu sur le texte final à soumettre accompagné de la résolution CCP.II/RES. 115 (XXIX-17) "Réforme de la Convention interaméricaine sur le permis international de radioamateur (PIRA)", pour examen à la 33e réunion de la COM/CITEL qui se tiendra du 11 au 13 décembre 2017 en République dominicaine. Avec l'approbation de la COM/CITEL, l'amendement a été acheminé pour examen lors de la VIIe Réunion ordinaire de l'Assemblée de la CITEL (Buenos Aires, Argentine, du 13 au 15 février 2018) et après l'adoption du document par l'organe consultatif de CITEL par le biais de sa Résolution CITEL/RES. 86 (VII-18), le document a été transmis pour approbation à la 48e Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, où le 4 juin 2018, par le biais de la résolution AG/RES. 2918 (XLVIII-O/18), l'amendement est devenu officiellement un traité international. Une fois approuvé, le texte du traité pouvait être signé par les États membres de l'OEA/CITEL, sur la base duquel il avait été signé par la République dominicaine le même jour le 4 juin et par la République d'Argentine le 5 juin 2018. La Convention entrera en vigueur le trentième jour à partir de la date où les deux États y seront devenus Parties et le Secrétariat général de l'OEA à Washington en sera le dépositaire.

Les activités suivantes du CCP.II se sont réalisées en 2018:

La 31e réunion du CCP.II a approuvé:

Résolutions

Recommandations

- Sélection des porte-parole de la CITEL, ainsi que leurs rôles et responsabilités lors des Conférences mondiales des radiocommunications

Recommandations

- Numérisation des systèmes à bande étroite du service mobile terrestre dans les bandes de fréquences 136-174 MHz et 410-470 MHz

Décisions

- Inviter les États membres de la CITELE à signer, ratifier et adhérer à l'amendement à la Convention interaméricaine sur le permis international de radioamateur (PIRA)
- Participation aux activités en cours du Groupe de travail spécial chargé de la coordination des initiatives stratégiques de l'OEA.
- Informations mises à jour sur les résolutions, décisions et recommandations approuvées par la CITELE
- Projet de structure du Comité consultatif permanent II: Radiocommunications (CCP.II)
- Décision sur l'accession de l'UIT en tant qu'autorité de surveillance du système international d'enregistrement des biens spatiaux au titre du protocole spatial
- Poursuite des travaux visant à définir le plan stratégique pour le CCP.II

La 32e réunion du CCP.II a approuvé:

Résolutions

- Présentation des contributions interaméricaines de la CITELE à l'Assemblée, au Groupe consultatif et aux Commissions d'études du Secteur des radiocommunications (UIT-R) de l'Union internationale des télécommunications
- Structure du Comité consultatif permanent II: Radiocommunications

Recommandations

- Protection du public et secours en cas de catastrophe (PPDR) dans les fréquences 380-399,9 MHz

Décisions

- Autorités du Groupe de travail ad hoc chargé de la coordination des initiatives stratégiques de l'OEA en matière de radiocommunications
- Modèles d'accès sans fil à large bande en zones rurales pour connecter ceux qui ne sont pas connectés.

- Séminaires, ateliers et réunions d'information

Les séminaires, ateliers et réunions d'information suivants ont eu lieu en 2018:

Séminaire/Atelier/Cours	Présentateur/Date/Site
Séminaire sur les activités relatives aux services de pointe par satellite dans la région des Amériques, en particulier sur le thème «Communications par satellite: Amener la technologie 5G et les technologies de pointe à la portée de tous, où qu'ils se trouvent»	Mercredi 18 juillet 2018 (après-midi) dans le cadre de la 31e réunion du CCP.II (Guadalajara, Mexique, 16 au 20 juillet 2018)
Séminaire sur les systèmes de terre IMT-2020	Mercredi 5 décembre 2018 (après-midi), dans le cadre de la 32e réunion du CCP.II (Brasilia, Brésil, du 3 au 7 décembre 2018)

4. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

Le Secrétariat a pour objectifs et fonctions d'être l'organe permanent central et administratif de la CITELE, de coordonner les services administratifs nécessaires en conformité avec les décisions de l'Assemblée de la CITELE, de la COM/CITELE et des Comités consultatifs permanents, et de s'acquitter des fonctions qui lui sont attribuées par lesdits organes. À cet égard, il est essentiel d'enregistrer les performances optimales du Secrétariat de la CITELE dans l'accomplissement de son mandat:

- Le Secrétariat de la CITELE dispose d'une équipe très engagée dans ses travaux, démontrant un dévouement admirable et qui œuvre toujours d'arrache-pied en raison du grand nombre de réunions organisées dans le cadre de la CITELE et de l'UIT.
- Il convient de signaler les exigences des différents processus préparatoires qui se déroulent simultanément avec de nombreux forums, et pour lesquelles les responsables de la CITELE doivent être vigilants afin de fournir des réponses ponctuelles à toutes les questions.
- Compte tenu de cette réalité, tous les États membres sont invités à apporter des fonds spécifiques supplémentaires ou à affecter des fonds de leur gouvernement à l'appui du Secrétariat de la CITELE. Les membres associés sont également invités à fournir des ressources financières supplémentaires qui permettent l'embauche de personnel spécialisé pour contribuer au renforcement de l'assistance que les pays demandent au Secrétariat de la CITELE

4.1 Alliance TIC 2030 des Amériques

L'Alliance TIC 2030 des Amériques est une initiative du Secrétaire général de l'OEA qui s'efforce de promouvoir le développement de la région grâce aux TIC, reconnaissant la nécessité de soutenir les États membres de l'OEA sur la voie de l'intégration des TIC dans leurs politiques nationales dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.

Objectifs de l'Alliance:

1. Collaborer ensemble pour contribuer à l'objectif mondial visant à connecter 1,5 milliard de personnes de plus d'ici 2020.
2. Veiller à ce que toutes les écoles publiques dans les Amériques soient connectées à l'Internet avant 2030 et créer des contenus locaux pertinents.
3. Promouvoir la formation numérique et contribuer à améliorer la qualité de l'éducation et développer les talents pour la nouvelle économie numérique.
4. Renforcer la participation démocratique dans les Amériques par le truchement des TIC.

Avec l'Alliance, le développement de la région est encouragé, par le biais des TIC, afin de mobiliser des ressources et des produits concrets susceptibles de contribuer, entre autres, à promouvoir la formation numérique afin d'améliorer la qualité de l'éducation dans les Amériques et développer les talents pour la nouvelle économie numérique. Les sociétés qui participent à ce jour sont: Millicom, CISCO, América Móvil, Telefónica et les nouveaux membres de l'ISOC en mars de l'année courante.

Progrès de Millicom

ENGAGEMENT 1: D'ici 2020, mettre en œuvre un programme de volontariat durable sur tous les marchés en activité de Millicom, avec un pilier clé de la participation pour fournir une éducation numérique aux groupes mal desservis.

Situation actuelle: Tous les marchés d'Amérique latine où Millicom est présente ont établi ou sont en phase de planification d'un programme de volontariat stratégique incluant la protection des enfants en ligne via le contenu Crianza Tecnológica/Digital, au moyen duquel des volontaires forment des enfants, adolescents, enseignants et personnel soignant quant à l'utilisation responsable, productive et créative de l'Internet. En 2019, tous les pays l'auront mis en œuvre.

ENGAGEMENT 2: D'ici 2020, mettre en œuvre des programmes éducatifs de protection en ligne de l'enfant dans tous les marchés en exploitation de Millicom destinés à promouvoir et à responsabiliser les enfants, les parents, les enseignants et nos clients en ligne.

Situation actuelle: Un programme de protection des enfants en ligne a été mis en œuvre sur tous les marchés d'Amérique latine où Millicom opère via le programme d'éducation Crianza Tecnológica/Digital. Dans le cadre de ce programme, Millicom/Tigo propose des outils pédagogiques sur la sécurité en ligne. Ce programme est mis en œuvre par l'intermédiaire d'organisations partenaires qui aident les enfants, adolescents, enseignants et personnel soignant à utiliser l'Internet de manière responsable, productive et créative, et aussi par l'intermédiaire des volontaires Millicom/Tigo.

Depuis 2017 nous avons formé:

- 111 691 enfants et adolescents
- 4 731 enseignants
- 29 347 parents

ENGAGEMENT 3: D'ici 2030, connecter 2 100 institutions communautaires éducatives d'Amérique latine, y compris des centres de jeunes, des écoles publiques, et doter les éducateurs de ces institutions de programmes en ligne sur la sécurité des enfants et des jeunes.

Situation actuelle: Nombre total d'établissements communautaires d'enseignement connectés à l'Internet (oct. 2018): 1316

Pays	Nombre d'écoles ou d'universités connectées à l'Internet [NbU]	Nombre d'élèves dans les écoles connectées à l'Internet par Millicom [NbU]
Bolivie	27	2,160
Colombie	-	-
Paraguay	422	71,892
Costa Rica	6	
Honduras	562	27,000
Guatemala	3	-
El Salvador	341	12,376
Total	1,361	113,428

Advances Telefónica - ProFuturo

Le 16 octobre 2018 dernier, le secrétaire exécutif de la Commission interaméricaine des

télécommunications (CITEL), Oscar León, la secrétaire exécutive du Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), Kim Osborne, et la directrice générale de la Fondation ProFuturo, Sofía Fernández de Mesa, ont signé un accord de coopération au siège de l'organe international à Washington DC pour la mise en œuvre du programme d'innovation pédagogique promu par ProFuturo dans les cinq pays des Caraïbes sélectionnés pour cette première phase.



Conformément à l'engagement signé par les deux institutions, ProFuturo fournira sa proposition de formation et de soutien innovante au contexte éducatif proposé par les ministères de l'éducation des pays des Caraïbes, par l'utilisation de la technologie comme outil d'amélioration de la qualité de l'éducation.

Quant au Secrétariat général de l'OEA, il soutiendra et facilitera le dialogue avec les États membres des Caraïbes et l'appui local à la mise en œuvre du programme dans ces pays, ainsi qu'à la définition d'un plan de durabilité pour le programme dans la région.

Les ministres de l'éducation de ces pays des Caraïbes assumeront à leur tour la responsabilité de déployer le programme dans leurs États respectifs, en fournissant l'équipe humaine nécessaire à sa mise en œuvre, en accordant un soutien aux enseignants et en identifiant les principales lignes d'action pour la rédaction d'un plan de développement durable le projet.

L'accord atteint l'objectif fixé pour ce projet, à savoir apporter une éducation de qualité à plus de 23 000 filles et garçons et à 1 100 enseignants issus de milieux vulnérables des pays des Caraïbes.

Avant la signature de l'accord de coopération avec les ministères de l'éducation et sur la base des besoins des pays, et en collaboration avec l'équipe de travail des ministères et de ProFuturo, des propositions techniques ont été rédigées pour le projet, définissant la portée dans chaque pays.

Les prochaines étapes visent à signer l'accord de coopération entre les trois parties: le ministère de l'éducation de chaque pays participant, l'OEA et la Fondation ProFuturo. Parallèlement, la stratégie de formation est en cours de définition pour les différents publics cibles du projet (allant de l'équipe de supervision à l'équipe de gestion et de mise en œuvre) afin de laisser une capacité installée dans les gouvernements dès le début de la mise en œuvre du projet.

Ce projet inclut, parmi ses principales actions, le développement de la gestion des connaissances et la systématisation du projet, ce qui permettra d'assurer la qualité de l'intervention dans la région des Caraïbes, laquelle vise à des actions d'extensibilité durables.

Finalement, le processus consultatif se poursuivra avec les autres pays de la CARICOM afin d'identifier de nouveaux domaines d'action et d'élargir l'intervention de ProFuturo dans la région.

4.2 *Questions administratives et budgétaires*

Le Secrétariat de la CITELE a dûment suivi l'avancement des négociations de la résolution sur le programme-budget de l'OEA pour 2018.

À la 53e Réunion extraordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, le 30 octobre 2018, au moyen de la Résolution **AG/RES. 1 (LIII-E/18) - PROGRAMME-BUDGET DE L'ORGANISATION POUR 2019**, le budget de l'Organisation a été adopté, soulignant que le budget du fonds ordinaire alloué à la CITELE avait enregistré une baisse de 17% par rapport au budget de 2018 des postes correspondant aux frais généraux administratifs (non liés au personnel) de la CITELE. En outre, un montant de 120 000 dollars a été approuvé pour le Fonds ordinaire de la CITELE exclusivement pour l'embauche de deux consultants dans le but d'appuyer des activités, en particulier en ce qui concerne l'Alliance des TIC pour les Amériques.

En outre, en raison de l'amendement à l'article 80 sur le recouvrement des coûts directs et indirects des Normes générales du Secrétariat général, il a été possible de recouvrer l'exception tout en la protégeant du recouvrement du coût indirect, correspondant à 13% des cotisations d'adhésion des membres associés.

Les fonds spécifiques restent pratiquement les mêmes que le budget de l'année précédente.

4.3 *Représentation de la CITELE dans d'autres forums*

L'OEA/CITELE a dépêché une représentation aux réunions énumérées ci-dessous.

Réunion	Date et Lieu	Porte-parole	Délégués
5ème Conférence du Groupe Préparatoire à la 19e Réunion (CPG19) de la CEPT	8 au 11 janvier 2018 Budapest, Hongrie		Brandon Mitchell (ÉUA)
Atelier sur la préparation des APT à la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT 2018	29 janvier au 1 ^{er} février 2018 Hanoi, Viet Nam		Franz Zichy (ÉUA)
	31 janvier au 2 Février 2018 Port-ojanvier-Spain, Trinité-et-Tobago		Carmelo Rivera (ÉUA) Chantal Beaumier (Canada)

Réunion	Date et Lieu	Porte-parole	Délégués
2ème réunion du groupe préparatoire APT pour la PP-18 (APT PP-18-2)	Février 3 to 5, 2018 Trinité-et-Tobago		Chantal Beaumier (Canada)
3ème Réunion du groupe préparatoire de l'APT à la CMR-19	12 au 16 mars 2018 Perth, Australie		Chantal Beaumier (Canada) Franz Joseph Zichy (ÉUA) Brandon Mitchell (ÉUA) Michael Mulinix (ÉUA)
Réunion COM-UIT (CEPT)	26 au 29 mars 2018 Copenhague, Danemark		Oscar Avellaneda (Canada)
6ème Réunion de l'équipe B (CEPT) du Projet PTB	10 au 13 avril 2018 Copenhague, Danemark		Elisabeth Neasmith (Canada)
58ème Réunion ECC PT1 (CPG19) (de CTU)	16 au 20 avril 2018 Prague, République tchèque		Christine DiLapi (ÉUA)
Sixième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes	18 au 20 avril 2018 Cartagena de Indias, Colombie	Oscar León, Secrétaire exécutif de la CITEL	
Processus préparatoire interrégional informel pour la PP-18 de l'UIT	24 avril 2018 Genève, Suisse		Santiago Reyes-Borda (Canada) Miguel Angel Muñoz-Petrichole (Mexique) Maria Victoria Sukenik (Argentine) et/ou Daniel Carletti (Argentine)
Com-ITU Réunion (de CTU)	12 au 15 juin 2018 Prague, République tchèque		Cecily Holiday (ÉUA) Suzanne Radell (ÉUA) Olga Madruga-Forti (ÉUA) Greg Ratta (ÉUA) Stephen Bereaux (Lateurhamas)
3ème réunion du groupe préparatoire APT pour la PP-18 (APT PP-18-3)	18 au 21 juin 2018 Melbourne, Australie		Vernita Harris (ÉUA) Kathryn O'Brien (ÉUA) Franz J. G. Zichy (ÉUA)
3ème Réunion préparatoire à la Conférence africaine de plénipotentiaires de l'UIT (ITU-PP-18)	18 au 21 juin 2018 Algiers, Algérie	Kelly O'Keefe (ÉUA) (Porte-parole)	

Réunion	Date et Lieu	Porte-parole	Délégués
6ème Congrès latino-américain des télécommunications	20 et 21 juin 2018	Oscar León, Secrétaire exécutif de la CITEL	
3ème réunion préparatoire de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (UIT-PP18) (Émirats arabes unis)	25 au 28 juin 2018 Muscat, Oman		Andrew Pegues (ÉUA) (observateur)
Réunion du Groupe de préparation à la 6ème conférence CPG19-6 (Autorité finlandaise de régulation des communications)	26 au 29 juin 2018 Turku, Finlande	Dante Ibarra (ÉUA) (Porte-parole)	
Processus préparatoire interrégional informel pour la PP-18 de l'UIT (UIT)	13 juillet 2018 Genève, Suisse		Miguel Ángel Muñoz-Petrichole (Mexique) Amparo Arango (République dominicaine) Roxanne Weber (ÉUA)
4ème Réunion préparatoire africaine pour la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (UIT-PP18)	13 et 14 août 2018 Nairobi, Kenya		Neville Wlichcombe (The Bahamas) J. Paul Morgan (The Bahamas) Mavis Johnson Collie (The Bahamas) Amb. Martín Gómez Bustillo (Argentine) Martín Gronda (Argentine)
5ème session ordinaire de l'Union africaine des télécommunications (ATU)	15 au 17 août 2018 Nairobi, Kenya		
Congrès international des technologies de l'information et de la communication (TIC) (AND) - ANDICOM 2018	29 au 31 août 2018 Cartagena de Indias, Colombie	Oscar León, Secrétaire exécutif de la CITEL	
CEPT PT1 - Questions relatives aux IMT	17 au 21 septembre 2018 Dublin, Irlande		Dante Ibarra (ÉUA)
CEPT Réunion préparatoire COM-ITU	18 au 21 septembre 2018 Bonn, Allemagne	Cecily Holiday (ÉUA) (Porte-parole)	

Réunion	Date et Lieu	Porte-parole	Délégués
3ème Réunion préparatoire de l'UAT pour la CMR-19	17 au 24 septembre 2018 Caire, Egypte	Bruce Lamb (ÉUA) (Porte-parole)	
4ème Réunion préparatoire des Etats arabes (PP-18)	24 to 28 septembre 2018 Riyadh, Arabie Saoudite	Vernita Harris (ÉUA) Paul Najarian (ÉUA) (Porte-paroles)	
2ème réunion préparatoire interrégionale informelle pour l'UIT-PP-18	26 et 27 septembre 2018 Riyadh, Arabie Saoudite		
Séminaire régional des radiocommunications 2018 de l'UIT pour les Amériques (RRS-18 Amériques)	27 et 28 septembre 2018 San José, Costa Rica	Oscar León, Secrétaire exécutif de la CITEL	
Septième conférence annuelle sur la gestion du spectre des Amériques	2 et 3 octobre 2018 Washington, D.C.	Oscar León, Secrétaire exécutif de la CITEL	
Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT)	29 octobre au 16 novembre 2018 Dubai, Émirats arabes unis	Santiago Reyes-Borda (Canada) Miguel Ángel Muñoz-Petrichole (Mexique) Oscar León, Secrétaire exécutif de la CITEL María Celeste Fuenmayor, CITEL Specialists	

5. INTÉGRATION DE LA PERSPECTIVE DES SEXES DANS LES TRAVAUX DE LA CITEL

En 2018, en raison de la nouvelle structure du Comité consultatif permanent I: Télécommunications/TIC (CCP.I), les travaux du Groupe ad hoc sur l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) en tant qu'outil pour l'autonomisation des femmes a été absorbé par le nouveau rapport sur le haut débit, l'accès universel, l'inclusion numérique et l'égalité des sexes, chargé d'examiner et de rechercher les principaux problèmes liés à la fracture numérique et à l'accès universel au haut débit afin de promouvoir les actions et les meilleures pratiques visant à réaliser l'inclusion et les appropriations sociales des télécommunications/TIC, en tenant compte de l'égalité des sexes et des besoins des minorités

ou des groupes sociaux vulnérables.

En outre, le mandat de ce rapport comprend la création de capacités et la compréhension, au sein de l'administration de la CITELE et dans la région, sur la manière de concevoir des politiques, programmes et projets innovants permettant de créer des capacités et d'autonomiser les femmes et les filles grâce aux TIC, en étroite collaboration et en encourageant les partenariats avec les membres de la CITELE, les organisations de la société civile, le secteur privé et les experts sur les questions de sexe, portant sur les questions suivantes, sans aucune limitation:

Politiques: cadres généraux pour les politiques numériques prenant en compte les questions de sexe, axés sur les droits numériques et la responsabilisation des femmes et des filles en ligne.

Accessibilité: améliorer l'égalité d'accès aux technologies numériques pour les femmes et les filles, y compris par la discrimination positive, le cas échéant.

Compétences: autonomiser les femmes et les filles sur la base des compétences et de l'éducation nécessaires pour les convertir en créatrices des TIC et les inscrire dans la filière STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques).

Leadership: promotion des femmes et des filles en tant que leaders des TIC, modèles à imiter, responsables de la prise de décision, et des entrepreneurs.

Espaces en ligne sûrs et inclusifs: développer des mécanismes pour soutenir des espaces en ligne sûrs pour les femmes et les filles et réduire la violence en ligne à l'égard des femmes.

Sécurité: promouvoir le développement d'initiatives nationales utilisant les TIC comme instrument de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Promouvoir des actions dans le domaine des télécommunications/TIC qui contribuent à la réalisation de l'ODD 5: Égalité des sexes.

De même, à la 35e Réunion de la COM/CITELE, une initiative de l'Administration de la République d'Argentine a été lancée: l'Alliance des femmes rurales: Autonomiser les femmes rurales grâce aux TIC, visant à promouvoir l'adoption d'actions concrètes pour améliorer la connectivité dans les zones rurales et assurer le renforcement des capacités et des services numériques permettant aux femmes de participer aux TIC et, partant, de réduire la fracture numérique et d'unir leurs efforts pour l'autonomisation des femmes rurales dans la région des Amériques.

Elle organisera également un séminaire d'une demi-journée sur les sexes et les TIC. Ce séminaire a été reporté à la 34e Réunion du CCP.I prévue en avril 2019, car ce comité a cédé une partie de son temps aux sessions du groupe de travail préparatoire de la Conférence COM/CITELE en prélude à la Conférence de plénipotentiaires PP-18) tenue à Dubaï en octobre de l'année en cours.

Par le biais du Secrétariat de la CITELE, les liens avec la Commission interaméricaine des femmes (CIM) ainsi que des activités conjointes continuent d'être renforcés, avec la coordination nécessaire afin de trouver des solutions aux problèmes liés à l'autonomisation des femmes et des filles, grâce à l'utilisation positive des technologies de l'information et de la communication (TIC).

6. RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX, ET AVEC LES ÉTATS MEMBRES

La coopération entre les organisations internationales et régionales et CITEL est un moyen d'améliorer l'efficacité, d'éviter la duplication des efforts et de réduire le temps de résolution des conflits, en tenant compte de plusieurs questions à l'avance. Il convient de mentionner un Projet de Modèle d'Accord de coopération entre la Commission interaméricaine des télécommunications de l'Organisation des États Américains et d'autres organisations qui inclut une liste des prérequis nécessaires à l'examen des demandes d'Accords de coopération.

De même, sur la base de ces accords, les travaux préparatoires aux conférences internationales sont facilités, car la CITELE participe également à des réunions interrégionales, tout en conservant les critères de renforcement du dialogue avec les représentants des organisations régionales de télécommunications du monde entier sur les sujets traités par les organismes internationaux tels que l'Union internationale des télécommunications (UIT).

6.1 *La CITELE et l'Union internationale des télécommunications (UIT)*

La COM/CITEL a adopté la résolution COM/CITEL/RES. 269 (XXXI-15) « Engagement de Saint-Domingue », qui met en évidence l'importance de la présence régionale de la CITELE et de ses œuvres, ainsi que la nécessité d'avoir des candidatures de consensus dans la Région pour des postes de haut niveau à l'UIT au bénéfice des Amériques.

La CITELE participe en qualité d'observateur à l'UIT compte tenu de l'importance de maintenir une communication permanente, une coordination et le renforcement des travaux effectués tant au sein de la CITELE que de l'UIT. Cela a permis de cibler les efforts hémisphériques pour qu'ils soient en harmonie et génèrent des synergies avec les travaux de l'UIT.

Il convient de souligner que dans le cadre de l'accord avec l'UIT, le CCP.I a établi des canaux de coopération avec le Bureau régional de l'UIT pour organiser des Forums internationaux portant sur la mise en oeuvre des politiques et stratégies réalisables pour l'inclusion sociale des personnes handicapées par le biais de leur accès aux télécommunications, ainsi que la participation du personnel de l'UIT-T et l'UIT-D aux Réunions et activités du Comité.

En 2018, le personnel de l'UIT-R a participé aux 29e et 30e réunions du CCP.II, qui ont présenté l'état d'avancement de la préparation de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019.

Enfin, il convient de souligner que la collaboration du Secrétariat de la CITELE avec le Bureau régional de l'UIT en matière de formation a été renforcée dans le but:

- D'unir les efforts en matière de formation dans la région et d'éviter les doublons.
- D'aligner les intérêts des centres de formation de la CITELE avec les centres d'excellence de l'UIT
- De renforcer la promotion et l'offre d'activités de formation dans les télécommunications et les TIC, répondant aux besoins des pays.
- D'incorporer les sujets prioritaires par les CCP pour offrir ces cours de formation.

En 2018, la CITELE et l'UIT continuent de renforcer leurs liens de coopération en 2017, par la tenue de séminaires, de formations, d'ateliers et d'autres types d'activités, auxquels on espère intégrer la participation et le soutien des organisations sous-régionales dans le domaine des télécommunications.

Coordination des fréquences pour l'utilisation de la bande VHF (174-216 MHz et de la bande UHF (470-860 MHz) dans les Caraïbes

L'UIT, l'Union des télécommunications des Caraïbes (UTC), la Commission technique régionale des télécommunications (COMTELCA) et la CITEL ont organisé de 2017 à nos jours des réunions régionales de coordination des fréquences sur l'utilisation de la bande VHF (174-216 MHz) et de la bande UHF (470-806 MHz) pour les Caraïbes. La quatrième et dernière réunion s'est tenue à Belize City, au Belize, du 11 au 14 septembre 2018. Ces réunions sont organisées dans le but de faciliter le passage de la télévision analogique à la télévision numérique et l'allocation du dividende numérique, en tenant compte du grand écart des distances requises pour assurer la compatibilité mutuelle entre les stations de radiodiffusion et les stations mobiles dans les bandes VHF et UHF. L'objectif général est de prévenir la survenance de situations d'interférence néfastes pouvant entraîner des déplacements sur de nombreux kilomètres sur le territoire des pays voisins concernés. Le résultat de ces réunions est la construction d'un consensus informel dans les régions de l'Amérique centrale et des Caraïbes, orienté vers une conclusion ultérieure d'accords formels entre les administrations concernées, avec une notification préalable formelle de l'attribution des fréquences pertinentes à l'UIT.

L'Accord multilatéral pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, résultat de la Réunion de coordination régionale des fréquences de l'UIT pour les régions d'Amérique centrale et des Caraïbes (CAC) sur l'utilisation de la bande VHF (174-216 MHz) et de la bande UHF 270-806 MHz) sont disponibles aux liens suivants par langue:

- **Anglais:**

https://www.itu.int/en/ITU-R/terrestrial/broadcast/Americas/Documents/CAC_multilateral_agreement-E.pdf

- **Espagnol:**

https://www.itu.int/en/ITU-R/terrestrial/broadcast/Americas/Documents/CAC_multilateral_agreement-S.pdf

- **Français:**

https://www.itu.int/en/ITU-R/terrestrial/broadcast/Americas/Documents/CAC_multilateral_agreement-F.pdf

Utilisation des TIC en cas d'urgence et de catastrophe dans la région des Amériques

Dans le cadre de la Conférence mondiale de développement de l'UIT, la lettre d'intention a été signée le 12 octobre 2017 entre l'UIT, la CITEL et les organisations sous-régionales de télécommunications de l'Amérique centrale (COMTELCA) et des Caraïbes (CTU) en vue d'«**Établir un accord sur l'utilisation des TIC pour les situations d'urgence et les catastrophes dans la région des Amériques**». L'objectif était de réaffirmer l'importance de développer un mécanisme de coopération entre les signataires, afin de mettre en œuvre des projets d'utilisation des TIC en cas d'urgence et de catastrophes dans les Amériques.

À la suite de la lettre d'intention signée par l'UIT, la CITEL, la COMTELCA et la CTI, un projet pilote a été élaboré en vue de la création d'un réseau alternatif de télécommunication d'urgence régional dans la région de COMTELCA afin d'aider les pays bénéficiaires à renforcer leurs capacités de télécommunication d'urgence et d'améliorer les interventions en cas d'urgence et de catastrophe. Le projet pilote doit être mis en œuvre dans les pays bénéficiaires en 2018. Sur la base du projet pilote, un projet d'utilisation des TIC dans les situations d'urgence et de catastrophe dans la région des Caraïbes sera mis en œuvre à partir du deuxième semestre de 2018.

En outre, ces projets sont directement liés à l'Initiative régionale 1 des Amériques, approuvée à la CMDT-2017, sur la base des besoins identifiés par les pays demandant une assistance à toutes les étapes de la gestion des catastrophes.

La solution consiste à fournir au Centre d'opérations d'urgence l'équipement nécessaire pour se connecter au réseau de radioamateur Winlink 2000 (www.winlink.org), dans des conditions de redondance. Il est important que la couverture soit redondante, car si un (ou plusieurs) pays est durement touché par une catastrophe naturelle (séisme, ouragan, etc.), le matériel des autres pays peut supporter les pays touchés.

Winlink 2000 est un système mondial permettant d'envoyer et de recevoir des données (y compris des courriels) au moyen de fréquences radio amateur. Ce système est également utilisé par les groupes de secours internationaux. Tout comme les courriels ordinaires, les messages Winlink sont envoyés à une adresse spécifique et peuvent contenir des fichiers joints tels que des images, des cartes météorologiques, des feuilles de calcul, des formulaires ICS, etc. Les courriels peuvent être envoyés entre des stations Winlink, des serveurs SMTP/POP3 réguliers et des serveurs comme gmail.com.

La capacité de Winlink à transférer des messages entre les systèmes ayant différentes capacités (VHF/UHF, HF et la messagerie standard) augmente considérablement l'interopérabilité dans un système d'urgence.

En plus, il permet d'identifier la localisation des utilisateurs. De plus, Winlink étant un système de stockage et de distribution, les stations ne doivent pas établir de connexions simultanées. Ceci élimine les contraintes de temps en communication.

Il est également possible d'établir des connexions pair-à-pair directes entre deux équipements clients (stations radio) situées dans la zone de propagation de la radio sans passer par un RMME. Il existe plusieurs situations dans lesquelles les connexions pair-à-pair sont utiles:

(1) Lors d'une opération d'urgence importante, le trafic à travers le système Winlink peut être très dense, ce qui a pour conséquence une connexion directe entre les deux stations réduit la charge dans les systèmes RMS et Winlink.

(2) Une station équipée uniquement de VHF/UHF pourrait établir une connexion pair-à-pair avec une station de capacité VHF/UHF et HF et la seconde station pourrait donc renvoyer le message au système Winlink en utilisant HF.

Les pays bénéficiaires de ce projet sont: le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama en Amérique centrale; Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago les Caraïbes.

Les spécifications techniques ont été établies grâce à la coopération de l'Union internationale de radioamateurs (IARU) de la région des Amériques, à travers des experts de Winlink.

La mise en œuvre de ces projets aidera les pays bénéficiaires à se préparer davantage à la gestion des urgences ou des catastrophes (avant, pendant, et après), mais surtout à sauver des vies, notamment en utilisant les télécommunications/TIC. Il contribuera à une meilleure réponse nationale aux urgences et aux catastrophes, car les administrations doivent coordonner les actions nationales avec les agences ou entités de réponse aux catastrophes existantes. Ces projets auront également un impact positif sur la coordination régionale pour une meilleure réponse régionale aux catastrophes lorsque les capacités nationales sont surchargées.

Forum de développement régional (RDF) de l'UIT

Organisé conjointement avec le Bureau de développement des télécommunications de l'UIT (BDT), la CITEL et l'administration du Pérou, le 25 mai 2018, le Forum sur le développement régional s'est tenu à Lima (Pérou). Il a été l'occasion de promouvoir un dialogue de haut niveau entre le Bureau régional pour

les Amériques et les représentants des États membres et du secteur qui participent à la DÉCISION. Le Forum a été utilisé comme plate-forme pour évaluer les orientations stratégiques du Plan opérationnel régional pour la période 2018-2021, qui comprend un programme proposé pour la mise en œuvre des cinq initiatives régionales adoptées par la CMDT-2017.

6.2 Organisations co-signataires d'un Accord de coopération avec la CITEL

Le tableau à la fin de cette section présente les 23 agences gouvernementales, organisations internationales, associations, membres associés et autres institutions avec lesquelles la CITEL a signé un Accord de coopération. Il en ressort que chaque année des accords de coopération doivent se conclure avec les Centres de formation régionaux pour lesquels la CITEL offre des bourses d'études. La liste de ces accords n'est pas incluse dans ce tableau.

Cette liste ainsi que les engagements contenus dans les Accords seront examinés pour confirmer qu'ils sont conformes aux buts et objectifs du Plan stratégique de la CITEL.

NUMÉRO	SIGNATURE:	ORGANISME	OBJECTIF
1.	16 mai 1969	Union internationale des télécommunications (UIT)	<p>Agence internationale du système des Nations Unies où les gouvernements et le secteur privé coordonnent des réseaux et services mondiaux de télécommunications. Un accord a été signé entre l'UIT et l'OEA, et non par la CITEL en 1969.</p> <p>En avril 2004, a été signé un accord spécifique pour le programme de formation avec le Centre d'excellence de l'UIT. De même, suite au présent accord, a été signée une entente tripartite spécifique entre la CITEL, l'UIT et les centres régionaux de formation offrant des cours qui enseignent entre autres aspects: les responsabilités de chaque organisme, le nombre de bourses, les droits d'auteur et l'évaluation de la qualité du matériel. En général, ces accords sont valables jusqu'à la fin des cours correspondants.</p> <p>Un accord de coopération de « Soutien à la fermeture de la fracture numérique et au développement de la société de l'information dans les Amériques » a été signé le 20 août 2007.</p>
2.	15 novembre 1996	Association hispano américaine des centres de recherches et des entreprises de télécommunication (AHCJET)	Association des centres de recherche et des entreprises de télécommunications qui vise à promouvoir et à coopérer au développement des divers aspects techniques, de la gestion et de la formation dans le domaine des télécommunications, tout en maximisant les secteurs de recherche, d'études et de gestion des entreprises.
3.	17 juillet 2001	Institut européen des normes de télécommunication (ETSI)	Il mène des activités antérieures à la normalisation dans les parties communes aux télécommunications, à la technologie de l'information, à la radiodiffusion sonore et à la télévision et produit des normes européennes dans le domaine des télécommunications.
4.	20 août 2001	Association des industries de télécommunications (TIA) (ÉUA)	Activités précédant la normalisation dans les zones communes aux télécommunications par un processus fondé sur le consensus, y compris toutes les parties prenantes. Elle est accréditée par l'Institut national nord-américain de normes (ANSI) et a assuré la conformité de TIA aux règles de l'ANSI concernant l'ouverture et l'équilibre. TIA vise à contribuer à une normalisation globale au niveau international et œuvre en étroite collaboration avec des organisations versées en normes de l'Europe et d'Asie.
5.	24 août 2001	Partenariat des solutions dans l'industrie des télécommunications (ATIS) Comité T1 (ÉUA)	Il établit les normes nécessaires à la planification, la conception et le fonctionnement des télécommunications mondiales de bout à bout et de services de

NUMÉRO	SIGNATURE:	ORGANISME	OBJECTIF
			télécommunications connexes.
6.	14 décembre 2001	Association des sociétés de télécommunications de l'Accord sous-régional andin (ASETA)	Organisation internationale possédant une vaste expérience dans le domaine des télécommunications.
7.	21 mars 2002	Conférence européenne des administrations postales et télécommunications (CEPT)	Une organisation indépendante qui collabore avec l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange et d'autres organisations interinstitutionnelles ainsi que d'autres organisations relatives aux services postaux et aux communications électroniques.
8.	29 mai 2002	Union postale des Amériques, de l'Espagne et du Portugal (UPAEP)	Organe intergouvernemental dont la mission est de coordonner la régulation d'activités postales et des politiques postales en général entre ses pays membres, afin d'assurer la prestation du service universel dans des conditions d'accès uniforme, comme un moyen d'assurer la qualité du service et la préservation des droits des clients.
9.	14 août 2002	Communauté régionale des communications (RCC)	Créée par les administrations des communications des États indiqués dans l'Accord sur la création d'une communauté régionale dans le domaine des communications (le 17 décembre 1991) afin d'assurer une vaste coopération et de mener des activités coordonnées parmi ces États en matière de communications par courrier et de télécommunications. (République d'Azerbaïdjan, République d'Arménie., République de Biélorussie, Géorgie, République de Kazajstan, République de Kirgistan, République de Moldavie, Fédération russe, République de Tayikistan, République de Turquie, Turkménistan, République d'Ouzbékistan, République d'Ukraine)
10.	16 août 2002	Action caraïbénne et latinoaméricaine (C/LAA)	Organisme privé indépendant pour la promotion du développement économique, dirigé par le secteur privé dans la région des Caraïbes et dans tout le continent.
11.	13 juin 2003	Union Africaine des télécommunications (ATU)	L'Agence de l'Union africaine (UA) a été créée par la quatrième séance de la Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des télécommunications (PATU) comme le successeur de l'Union panafricaine des télécommunications. Son objectif consiste à promouvoir le développement rapide des communications d'informations en Afrique afin d'atteindre, le plus efficacement possible, l'accès et le service universel, en plus de la connectivité totale entre les pays.
12.	25 août 2003	Fédération internationale d'aéronautique (IAF)	Organisation non gouvernementale et à but non lucratif créée pour promouvoir l'avancement de la connaissance de l'espace, le développement et l'application des ressources de l'espace au profit de l'humanité.
13.	1er octobre 2003	Forum mondial VSAT	Organisation indépendante à but non lucratif qui favorise le développement économique, dirigé par le secteur privé dans le monde, y compris les Amériques.
14.	21 octobre 2003	Groupe de développement CDMA (CDG)	Consortium d'entreprises qui se sont réunies pour mener l'adoption et l'évaluation des systèmes CDMA dans le monde entier.
15.	31 août 2004	3G Américas	Promouvoir et faciliter le déploiement des GSM, GPRS, EDGE et UMTS (WCDMA) dans les Amériques.
16.	9 janvier 2008	ICANN	L'ICANN, une institution d'intérêt public et sans but lucratif, est l'organisation internationale responsable de la gestion et la supervision de la coordination du système des noms de domaine de l'Internet et leurs identifiants uniques. L'ICANN a été créé par le mémorandum d'accord entre l'ICANN et le département du Commerce des États-Unis d'Amérique pour la gestion de la transition du système de

NUMÉRO	SIGNATURE:	ORGANISME	OBJECTIF
			noms de domaine (DNS) du gouvernement des États-Unis envers la communauté mondiale. La version la plus récente du mémorandum d'entente est censée être la dernière version et propose un ensemble d'objectifs pour l'ICANN qui, une fois atteints, aboutiront à l'autonomie totale de l'ICANN.
17.	2 octobre 2008	Internet Society (ISOC)	Organisation internationale pour la coordination et la coopération mondiale sur Internet.
18.	Novembre 2009	Universidad Distrital Francisco José de Caldas de Bogotá, Colombie.	Institution d'État ou officielle de l'enseignement supérieur, à caractère universitaire, de l'arrêté du district, créée par l'accord No 010 daté du 5 février 1948. L'Université a, entre autres objectifs, la démocratisation de la connaissance en vue de régler et de garantir pour le compte de l'État, le droit social à un enseignement supérieur rigoureux et critique, offrant la qualité, l'équité et la compétitivité sociale par la recherche, l'enseignement et les services aux collectivités dans le contexte local, national et international.
19.	19 mai 2011	Union caraïbe des télécommunications (CTU)	La CTU a été créée en 1989 à Nassau, aux Bahamas, par accord des chefs de gouvernement de la CARICOM. La CTU dans l'accomplissement de ses objectifs peut, entre autres: (i) promouvoir et aider à la formulation et la mise en œuvre des programmes de télécommunications bilatéraux ou multilatéraux dans la région des Caraïbes en coopération avec des organisations internationales ou régionales, (ii) organiser des conférences, séminaires et ateliers et (iii) offrir une tribune pour la discussion et la résolution des questions relatives aux télécommunications dans la région.
20.	février 2016 (en vigueur pour 4 ans)	Mémorandum d'accord Agence nationale du spectre de la République de Colombie	Coopération technique Cadre réglementaire relatif aux mécanismes de coopération entre les Parties concernant le spectre radioélectrique afin de promouvoir le développement du secteur des télécommunications et des TIC dans la Région des Amériques
21.	février 2016 (en vigueur pour 4 ans)	Mémorandum d'accord Institut dominicain des télécommunications de la République dominicaine	Coopération technique Cadre réglementaire concernant les mécanismes de coopération entre les parties dans les domaines des télécommunications et des TIC afin de promouvoir le développement du secteur des télécommunications et des TIC dans la région des Amériques
22.	27 avril 2016 (en vigueur pour 3 ans)	Mémorandum d'accord Ministère des Technologies de l'Information et des Communications de la Colombie	Coopération technique Établir un cadre de référence en ce qui concerne les mécanismes de coopération entre les Parties dans le domaine des télécommunications et des TIC afin de promouvoir le développement du secteur des télécommunications et des TIC dans la Région des Amériques
23.	10 février 2017 au 9 février 2019 (en vigueur pour 2 ans)	Mémorandum d'accord Fondation PROFUTURO Secrétariat général de l'OEA (Secrétaire exécutif de la CITEL et Secrétaire exécutif du développement intégré)	Établir un cadre réglementaire concernant la mise en œuvre du projet Salles de classe numériques de PROFUTURO dans certains États membres de l'OEA, en vue d'améliorer la qualité de l'éducation numérique dans des environnements très vulnérables, en respectant les engagements et les objectifs énoncés dans l'Alliance TIC des Amériques 2030

6.3 Mémorandums d'accord avec les États membres

Au cours de l'année des travaux visés par le présent rapport, le Secrétaire exécutif de la CITEL, a signé des mémorandums d'accord avec les États membres.

7. STATUT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES PARRAINÉES PAR LA CITEL

7.1 *Convention de Lima*

La Convention interaméricaine sur le service des amateurs a été adoptée à Lima (Pérou) en 1987 lors de la cinquième Conférence interaméricaine des télécommunications (CITEL/RES.130 (V-87)) et amendée lors de la première Réunion extraordinaire de la CITEL en 1988 (CITEL/RES.141 (I/E-88)) pour permettre et faciliter la pleine participation des États membres de la CITEL. Cet accord permet au service d'amateurs aux résidents d'un État membre sur le territoire d'un autre État membre.

Cette Convention est entrée en vigueur le 21 février 1990. Le Secrétariat général de l'OEA est dépositaire de l'instrument original, de ses ratifications et adhésions.

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'Instrument
Argentine	14-08-87	RA 11/03/90	12-06-90
Bolivie	14-08-87		
Brésil	14-08-87		
Canada		AD 06/04/89	18-05-89
Chili	14-08-87		
Colombie	14-08-87		
Guatemala		AD 05/12/89	22-01-90
Haïti	14-08-87		
Mexique		AD 13/03/89	21-06-89
Paraguay	07-09-95	RA 24/05/95	15-09-95
Pérou	14-08-87		
Suriname	14-08-87		
États-Unis d'Amérique	14-08-87	AC 21/02/91	20-03-91
Uruguay	14-08-87		
Venezuela		AD 14/10/88	30-11-88

RA= ratification

AC= acceptation

AD= adhésion

Les signatures non soumises à la ratification, l'approbation ou l'acceptation (conformément aux articles 7, alinéa (a) et 10 de la Convention, ces États en font partie) sont les suivantes: Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Chili, Haïti, Pérou et Suriname.

Les signatures soumises à la ratification, l'approbation ou l'acceptation (selon l'article 7, alinéa (b) de la Convention) sont les suivantes: États-Unis d'Amérique et Uruguay.

7.2 *Convention interaméricaine sur le permis international de RADIOAMATEUR (PIRA)*

Elle a été approuvée en décembre 1994 par la deuxième Réunion du Comité directeur permanent de la CITEL (COM/CITEL RES.5 (II-94)). Par la suite, elle a été adoptée à Montrouis (Haïti), au cours de la vingt-cinquième Session ordinaire de l'Assemblée générale [AG/RES.1316 (XXV-O/95)].

Cet accord permet des opérations temporaires de stations d'amateurs dans un État membre aux personnes détentrices de licences PIRA par un autre État membre sans révisions supplémentaires. Tout État membre peut accorder des permis à ses citoyens en vue d'opérer dans d'autres États membres. La Convention PIRA est entrée en vigueur le 23 février 1996. Le dépositaire est le Secrétariat général de l'OEA pour RA, AC et AD.

* Remarque: Voir l'Situation actuelle de l'étude de ce sujet au chapitre 3.3 du présent rapport annuel, Comité consultatif permanent II: Radiocommunications (CCP.II), section "Principales activités en cours et nouvelles initiatives", point "Examen et mise à jour du PIRA

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'Instrument
Argentine		AD 29/01/97	03-03-97
Brésil	24-01-97	RA 19/08/99	28-09-99
Canada	27-09-95	AC 27/09/95	27-09-95
El Salvador	18-03-99	RA 08/02/02	08-03-02
Panama	09-04-02	RA 03/02/03	27-03-03
Paraguay		AD 20/06/06	21-11-06
Pérou	15-09-95	RA 28/12/95	24-01-96
États-Unis d'Amérique	08-06-95		
Trinité-et-Tobago		AD 13/07/01	16-08-01
Uruguay	08-06-95		
Venezuela	05-02-95		

7.3 *Protocole d'amendement à la Convention interaméricaine sur le permis international de RADIOAMATEUR (PIRA)*

À la trente-troisième Assemblée générale de l'OEA, par la résolution AG/RES.1947 (XXXIII-O/03) a été adopté le protocole d'amendement à la Convention interaméricaine sur le permis international de radioamateur conçu pour accorder aux titulaires de licences de radioamateurs des pays membres de la Conférence européenne des administrations postales et télécommunications (CEPT) qui ont appliqué la recommandation « Licence de radioamateur de la CEPT » (T/R 61-01) les mêmes droits et privilèges qu'aux titulaires du PIRA des États membres de la CITEL qui deviennent des États parties au protocole, sous réserve de l'extension de la part de la CEPT, aux détenteurs du PIRA des mêmes privilèges et exemptions accordés aux titulaires de licences de radioamateur CEPT des États membres de la CEPT qui ont mis en œuvre la recommandation mentionnée.

Cette nouvelle procédure réduira les travaux des pays et par conséquent les coûts impliqués et revêtira une importance primordiale, en particulier, dans les cas d'urgence. Le dépositaire est le Secrétariat général de l'OEA pour RA, AC et AD.

Pays signataires	Date de la signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'Instrument
El Salvador		21-07-10	15-09-10
Panama	21-11-06	RA02-01-08	05-02-08

Ce protocole est entré en vigueur le trentième jour suivant la date à laquelle les deux États en sont devenus parties.

7.4 *Amendement à la Convention interaméricaine sur un permis international de radioamateur (PIRA)*

Le 4 juin 2018, par le biais de la RÉSOLUTION AG/RES. 2918 (XLVIII-O/18), l'Assemblée générale de l'OEA a adopté l'amendement à la Convention PIRA, en le transformant formellement en traité international. Cet amendement à la Convention combine les textes des versions précédentes de la Convention et de son Protocole et le met à jour en fonction de la réalité actuelle de la technologie, créant ainsi un nouvel instrument.

L'objet de l'amendement à la Convention PIRA reste le même que celui de l'original, c'est-à-dire de réglementer les autorisations temporaires d'autorisations d'exploitation pour les stations de RADIOAMATEUR placées sous l'autorité d'un État partie aux personnes bénéficiant d'un PIRA provenant d'un autre État partie, sans autre examen.

Cet examen du Pira pourrait accroître l'intégration des pays du continent par le biais de radiocommunications et le nombre d'opérateurs de radioamateurs qui bénéficieraient de prestations, de sorte que leurs permis nationaux soient reconnus à l'étranger.

Pays signataires	Date de signature	RA/AC/AD	Date de dépôt de l'instrument
République dominicaine	04.06.18		
Argentine	05.06.18		

Cet amendement à la Convention entrera en vigueur le trentième jour à compter de la date à laquelle deux États y seront devenus parties.

***REMARQUE:** À cet égard, les États membres de l'OEA sont instamment priés de devenir des États parties à l'Amendement à la Convention, plutôt qu'à la version originale de 1994 ou au Protocole d'amendement de 2003, car l'Amendement actuel de 2018 fusionne non seulement ce qui précède, mais met également à jour les textes consolidés.

8. ACTIVITÉS DE FORMATION PARRAINÉES PAR L'OEA/CITEL

Il est important de noter qu'avec le nombre de bourses octroyées par la CITEL, ainsi que les centres de formation régionaux reconnus par la CITEL et le centre d'excellence de l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Académie de l'UIT grâce au travail dynamique et constant du secrétariat de la CITEL, il était possible de lancer ce qui suit:

Trois cours offrant des bourses de l'OEA, bien que, à l'origine, le Comité des bourses d'études de l'Organisation n'approuve qu'un cours pour la CITEL en raison d'une réduction drastique du programme-budget de l'OEA pour 2018 au titre de ce poste. L'OEA subventionne 50% du coût du cours et les centres régionaux de formation paient les 50% restants.

Il est également souligné que les travaux du secrétariat de la CITEL avec le Bureau régional de l'UIT ont été renforcés afin de:

- S'associer aux efforts de formation dans la région et éviter le chevauchement.
- Aligner les intérêts des centres de formation de la CITEL et des centres d'excellence de l'UIT.
- Renforcer la promotion et l'offre d'activités de formation dans les domaines des télécommunications et des TIC afin de répondre aux besoins des pays.
- Par-dessus tout, incorporer les options jugées prioritaires par les CCP dans les options de formation.

Veillez trouver ci-dessous trois tableaux contenant des informations et des statistiques sur les cours fournis par la CITEL en 2018 conformément à la RÉSOLUTION COM/CITEL/RES. 290 (XXXIII-17). À la date délai du 31 décembre 2018, ont été attribuées: un total de 49 bourses d'études CITEL/OEA auprès des centres de formation régionaux reconnus par la CITEL, 202 cours de formation UIT/CITEL et 84 bourses d'études UIT/CITEL avec des étudiants de 19 membres États de l'OEA.¹

TABLEAU 1

Bourses d'études pour des cours dans les centres régionaux de formation reconnus par la CITEL et subventionnées par l'OEA

Titre du cours	Centre régional de formation	Langue et type du cours	Date limite pour la soumission des demandes	Date(s) du cours	Nombre de bourses octroyées	Bénéficiaires de chaque cours de la CITEL par pays d'origine 2018
m-Health	ANTEL	Espagnol, En ligne	10 septembre 2018	1er au 26 octobre 2018	15	14 BOL, CHI, COL (2), CR, ECU, HAI, HON (2), PER (4), ÉUA
Online Business Development et Management	CCAT LAT	Espagnol, en ligne	14 novembre 2018	3 décembre 2018 to Janvier 27, 2019	15	15 ARG (2), CHI, COL (2), CR(3), ESV, HON, PAR, PER (3), RD
Sécurité d'information et Normes ISO 27001 et 27002	INICTEL	Espagnol, en ligne	26 novembre 2018	10 décembre 2018 au 23 janvier 2019	20	20 ARG, CHI (2), COL (2), CR (2), ECU (3), ESV (3), GUA (2) HON, NIC, PAR (2), URU

1. Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, République Dominicaine, Équateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname, États-Unis d'Amérique, et Uruguay

TABLEAU 2

Répartition des bourses OEA/CITEL/Centres régionaux par État membre (2018)

1.	Antigua-et-Barbuda	
2.	Argentine	3
3.	Bahamas	
4.	Barbade	
5.	Belize	
6.	Bolivie	1
7.	Brésil	
8.	Canada	
9.	Chili	4
10.	Colombie	6
11.	Costa Rica	6
12.	Dominique	
13.	Équateur	4
14.	El Salvador	4
15.	Grenade	
16.	Guatemala	2
17.	Guyane	
18.	Haïti	1
19.	Honduras	4
20.	Jamaïque	
21.	Mexique	
22.	Nicaragua	1
23.	Panama	
24.	Paraguay	3
25.	Pérou	7
26.	République dominicaine	1
27.	Saint-Kitts-et-Nevis	
28.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	
29.	St. Lucie	
30.	Surinam	
31.	Trinité-et-Tobago	
32.	États-Unis d'Amérique	1
33.	Uruguay	1
34.	Venezuela	

TABLEAU 3

RAPPORT DE FORMATION UIT/CITEL POUR 2018²
(Informations préliminaires)

Cours	ITU Centre ITU d'excellence	Dates des Cours	Coût (USD)	OAS member states beneficiaries of ITU- CITEL Cours in 2018 (Preliminary information)
<p>L'Internet des objets et son rôle dans l'économie numérique (UIT-CITEL)</p> <p>Technologies d'accès radio LTE Programme de formation continue Gestion stratégique des télécommunications 2018/2019</p> <p>Certificat en politiques et stratégies de cyberdéfense et de cybersécurité Cours n ° 3 Guide d'utilisation de l'information: Data et Big Data Introduction aux communications par satellite - Partie II: DVB-S et DVB-S2 deuxieme PARTIE Risques, opportunités et responsabilité de la gestion des déchets d'appareils électriques et appareils électroniques (GRAEE)</p> <p>"UIT-ITSO dans les télécommunications par satellite" * Cours sur site à Quito, Équateur Cybersécurité: premiers pas d'un défi majeur</p> <p>Risques, opportunités et responsabilité de la gestion des déchets d'appareils électriques et appareils électroniques (GRAEE)</p> <p>Introduction aux communications par satellite, Partie II: DVB-S et</p>		15 OCT au 9 NOV	GRATUIT Disponibilité maximale: 50	<ol style="list-style-type: none"> 1. Argentine 2. Bolivie 3. Chile 4. Colombie 5. Costa Rica 6. Ecuador 7. El Salvador 8. Guatemala 9. Mexique 10. Panama 11. Dominican Republic 12. Suriname 13. Uruguay

² Pour plus d'informations sur cette formation, veuillez consulter la page Web de l'Académie UIT sur Internet : https://academy.itu.int/index.php?option=com_joomdle&view=Coursscatalog&layout=default1&Itemid=476&lang=en

DVB-S2			
LTE Radio Access Technologies	INICTEL	SEPT 24 to OCT 21	290
Continuing Education Program Strategic Management of Telecommunications 2018/2019	Université Blaise Pascal	24 septembre 2018 au 20 décembre 2019 15 mois	US\$400 par module US\$3,600 coût total du programme
Certificate in cyberdefense et cybersecurity policies et strategies Cours No. 3 Guidelines for use of information: Data et Big Data	CITIC	3 SEPT au 26 OCT	395
Introduction to Satellite Communications Part II: DVB-S et DVB-S2 Part II	INATEL	SEPT 3 au 28 SEPT	125
Risks, Opportunities, et Responsibility of Managing Waste from Electrical Appliances et Electronic Devices (GRAEE)	CITIC	2 au 27 SEPT	99
“ITU-ITSO in Satellite Telecommunications” *Présentiel Cours in Quito, Ecuador	ITSO	Présentiel/En Espagnol 10 au 14 septembre	Assistance gratuite
Cybersecurity: first steps of a major challenge	UNLP	13 AOÛT au 7 SEPT	300
Risks, Opportunities, et Responsibility of Managing Waste from Electrical Appliances et Electronic Devices (GRAEE)	CITIC	18 JUIN au 13 JUIL	99
Introduction to Satellite Communications, Part II: DVB-S et DVB-S2	INATEL	4 au 29 JUIN	125
Communication Protocols for the Internet of Things	INICTEL	5 au 30 MARS	290
Introduction to Satellite Communications: Basics	INATEL	26 MARS 26 au 29 AVR	125
Digital TV Systems (Part I): Coding et Multiplexing	INATEL	26 MARS au 15 MAI	225
Comunicaciones en Redes de Acceso Óptico	INICTEL	16 AVR 11 MAI	280
Sistema de Alertas de Emergencia para Desastres Naturales empleando la radiodifusión (Television Digital y Radio FM)	INICTEL	11 JUIN 6 JUIL	300
Principios sobre el espectro radioeléctrico y su gestión	CINTEL	1-25 MAY	150

Fundamentos para la gestión económica del espectro radioeléctrico	CINTEL	07 MAI 01 JUIN	300
Puntos de Intercambio de Trafico: El valor agregado en la región	CCAT-LAT	07 MAI 01 JUIN	400
Riesgos y Oportunidades de las Telecomunicaciones, TIC y Cambio Climatico	CITIC	7 MAI au 1er JUIN	99

9. BUDGET DE LA CITEL

9.1 Budget et application pour l'année 2018

	Répartition effective Milliers de US\$	Dépenses au 31-12-18
Bourses	0,0	0,0
Voyages	22,3	31,4
Préparation de documents	1,2	0,0
Matériel et fournitures de bureau	1,6	3,4
Services de contrats (traducteurs, interprètes et personnel de soutien)	35,4	38,8
Autres coûts	24,5	5,2
Total partiel:	85,0	78,8
Personnel du Secrétariat exécutif	461,8	461,8
TOTAL	546,8	545,8

9.2 Budget pour l'année 2019

La répartition prévue du Fonds ordinaire de l'OEA pour la CITEL est de \$ 531, 300 pour l'année 2018.

	Répartition pour l'année 2018 en Milliers de US\$	Répartition pour l'année 2019 en Milliers de US\$
Dépenses en personnel	461,8	472,6
Dépenses pour activités	85,0	196,7
TOTAL	546,8	669,3

9.3 Bourses

En raison de la réduction du budget du Fonds ordinaire de la CITEL pour 2018, la CITEL n'a alloué aucun budget pour la catégorie de bourses.

9.4 Fonds externes

Une entité, organisation ou une institution portant sur le secteur des télécommunications et jouissant d'une

personnalité juridique, avec l'approbation de l'État membre concerné de la CITEI, peut devenir membre associé d'un Comité consultatif permanent. Les demandes faites par les entités souhaitant devenir membres d'un CCP sont envoyées par l'intermédiaire de l'État membre, accompagnées d'une notification de l'unité de contribution choisie. Depuis le 1er janvier 2017, la valeur de l'unité de contribution est de US\$ 6 000 pour chaque Comité consultatif permanent; elle a été adoptée par le biais de la résolution CITEI/RES. 8 (III-E-16) ad referendum de la prochaine réunion de l'Assemblée de la CITEI, à compter du 1^{er} janvier 2017:

- La valeur de l'unité de contribution pour les contributions émanant des membres associés soit de 6 000 \$ pour chaque Comité consultatif Permanent auquel ils participent.
- Modifier le paragraphe 1 de l'article 87 du règlement de la CITEI, comme suit:

Les membres associés doivent contribuer au financement du CCP auquel ils participent, tout en choisissant volontairement un niveau de contribution. Le niveau minimal de contribution sera « un quart » de la monnaie de contribution pour les membres associés appartenant à l'Académie par les deux CPP; « une » unité, pour les membres associés à une personnalité juridique dans l'un des États membres et « une unité et demie » pour les autres. Toutes les contributions peuvent augmenter en des niveaux minimaux d'une « demie » unité ou plus.

Au 31 décembre 2018, la CITEI a reçu des membres associés un total de US\$ 465 273, équivalent à 92% des estimations prévues pour l'année 2018 et répartis de la manière suivante:

	CCP.I	CCP.II
2018	155 058	306 294
2017	0,0	4 921
TOTAL:	155 058	311 215

Le total des contributions dues au 31 décembre 2018 s'élève à US\$ 53 839.

	CCP.I	CCP.II
2018	26 501	27 338

La CITEI compte 99 membres associés. Les arriérés de cotisations pour les années antérieures dont on prévoit un non-remboursement ou un non-paiement sont les suivants:

	CCP.I	CCP.II	TOTAL
2017	24,016	22,537	46,553

Le tableau suivant détaille l'utilisation des fonds externes (spécifiques) pour chaque CCP, libellés en dollars des États-Unis d'Amérique, au 31 décembre 2018:

COMITÉ	REVENUS	DÉPENSES	OBLIGATIONS	SOLDE
CCP.I				
Solde initial au 1-1-18	70 802			
Revenus au 31-12-18	155 058			

<i>TOTAL PARTIEL</i>	225 860	151 235	0,0	74 625
CCP.II				
Solde initial au 1-1-18	213 788			
Revenus au 31-12-18	311 215			
<i>TOTAL PARTIEL</i>	525 003	196 706	0,0	328 297
TOTAUX au 31-12-2018	750 863	347 941	0,0	402 922

10. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CITEL POUR 2019-2020

CALENDRIER PRÉLIMINAIRE DE LA CITEL POUR 2019-2020

Réunion	Date	IIEU
Cluster of Council Working Groups	28 janvier au 1er février 2019	Genève, Suisse
Second Session of the Conference Preparatory Réunion for WRC-19 (CPM19-2)	18 au 28 février 2019	Genève, Suisse
33e Réunion du CCP.II	8 au 12 avril 2019	Monterrey, Mexique
34e Réunion du CCP.I	29 avril au 3 mai 2019	Lima, Pérou
Cluster of Council Working Groups	5 au 7 juin 2019	Genève, Suisse
2019 ITU Council	10 au 20 juin 2019	Genève, Suisse
OAS General Assembly	26 au 28 juin 2019	Medellin, Colombie
34e Réunion du CCP.II	12 au 16 août 2019	Canada
Cluster of Council Working Groups	9 au 20 Septembre 2019	Genève, Suisse
35e Réunion du CCP.I	16 au 20 Septembre 2019	El Salvador
Radiocommunication Assembly 2019 (RA-19)	21 au 25 October 2019	Charm el-Sheikh, Egypt
Working Group for the Preparation of CITEL for Regional et World Radiocommunication Conferences (WRC-19)	27 October au 22 November 2019	Charm el-Sheikh, Egypt

World Radiocommunication Conferences (WRC-19)	28 October au 22 November 2019	Charm el-Sheikh, Egypt
36e Réunion de la COM/CITEL	4 au 6 December 2019	Argentine
Cluster of Council Working Groups**	3 au 14 Février 2020 // 10 au 21 Février 2020	Genève, Suisse
36e Réunion du CCP.I	Third week of Avril 2020	Pérou
35e Réunion du CCP.II	À déterminer	Mexique
Cluster of Council Working Groups**	4 au 8 juin 2020	Genève, Suisse
2020 ITU Council	9 au 19 juin 2020	Genève, Suisse
37e Réunion du CCP.I	Troisième semaine d'août 2020	Paraguay
Cluster of Council Working Groups**	7 au 18 septembre 2020 // 21 septembre au 4 octobre 2020	Genève, Suisse
36e Réunion du CCP.II	À déterminer	El Salvador
World Telecommunication Standardization Assembly (WTSA-20)	Dernier trimestre de 2020	À déterminer
37e Réunion de la COM/CITEL	2 au 4 décembre 2020	Argentine



Réunions de la CITEL



Réunions de l'UIT



Autres Réunions

** à confirmer par l'UIT

11. PROJETS DE RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA

En prévision de la Quarante-neuvième Session ordinaire de l'Assemblée générale, qui se tiendra au mois de juin 2019, le Comité directeur permanent de la CITEL COM/CITEL délibérera à la 35e Réunion de la COM/CITEL, qui a eu lieu en décembre 2018 à Mar del Plata, a décidé d'acheminer deux projets de résolution à l'Assemblée générale de l'OEA pour son examen et son approbation. Le premier projet de résolution porte sur «*Le rôle fondamental de l'organisation des États américains dans le développement des technologies de télécommunication, d'information et de communication par le biais de la Commission interaméricaine des télécommunications*» (CITEL), le fonctionnement de la CITEL et l'autre projet de résolution sur «*Les efforts hémisphériques pour lutter contre l'utilisation de terminaux mobiles, volés, perdus ou manipulés*».

ANNEXES

- A. Membres associés.**
- B. Liste des réunions tenues au cours de 2018**
- C. Résultats quantifiables de la CITELE pour l'année 2018**
- D. Résolutions, Recommandations et Décisions approuvées en 2018**

ANNEXE A

MEMBRES ASSOCIÉS

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS DU CCP.I: TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC
(Au 31 décembre 2018)

No.	Pays	Nom de la société:	No. Unités
1	Argentine	CAMARA ARGENTINA DE INTERNET (CABASE)	1.0
2	Argentine	NOKIA SOLUTIONS et NETWORKS ARGENTINE S.A.	1.0
3	Argentine	EMPRESA ARGENTINE DE SOLUCIONES SATELITALES S.A. (AR-SAT)	1.0
4	Argentine	GOOGLE ARGENTINE SRL	1.0
5	Argentine	ONEWEB S.A.	1.0
6	Argentine	TELECOM ARGENTINE S.A.	1.0
7	Argentine	TELEFONICA DE ARGENTINE	1.0
8	Belgique	MOBILE MANUFACTURES FORUM (MMF)	1.5
9	Brésil	QUALCOMM SERVIÇOS DE TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1.0
10	Brésil	SAMSUNG ELECTRÔNICA DA AMAZÔNIA LTDA	1.0
11	Canada	ERICSSON CANADA	1.0
12	Chili	CISCO SYSTEMS CHILI	1.0
13	Colombie	BRANCH OF MICROSOFT COLOMBIA INC.	1.0
14	Colombie	UNIVERSIDAD DISTRITAL FRANCISCO JOSÉ DE CALDAS DE BOGOTÁ, COLOMBIE.	0.3
15	Costa Rica	INSTITUTO COSTARRICENSE DE ELECTRICIDAD (ICE)	1.0
16	Costa Rica	ASIET	
17	Mexique	HUAWEI TECHNOLOGIES DE MEXIQUE, S.A. DE C.V.	1.0
18	Mexique	ORGANIZACIÓN DE TELECOMUNICACIONES DE IBEROAMERICA	1.0
19	Panamá	DIGICEL (MANAMA) S.A.	1.0
20	Paraguay	COMPAÑIA PARAGUAYA DE COMUNICACIONES S.A. (COPACO S.A.)	1.0
21	Paraguay	TELEFONICA CELULAR DE PARAGUAY (TIGO PARAGUAY)	1.0
22	Pérou	VIATEL PÉROU S.A.C. (BITEL)	1.0
23	Uruguay	REGISTRO REGIONAL DE DIRECCIONES DE INTERNET PARA AMERICA LATINA Y CARIBE (LACNIC)	1.0
24	É-U.	AMERICAN REGISTRY FOR INTERNET NUMBERS (ARIN)	1.0
25	É-U.	ATIS	1.0
26	É-U.	AT&T	1.0
27	É-U.	CISCO SYSTEMS INC.	1.0
28	É-U.	FACEBOOK INC.	1.0
29	É-U.	GSMA LATIN AMERICA	1.0
30	É-U.	INTERNET SOCIETY (ISOC)	1.0
31	É-U.	IRIDIUM COMMUNICATIONS INC.	1.0
32	É-U.	ROBERT BOSCH LLC	1.0
33	É-U.	QUALCOMM, INC.	1.0
34	É-U.	VERIZON COMMUNICATIONS	1.0
35	Venezuela	COMPAÑIA ANONIMA NACIONAL TELEFONOS DE VENEZUELA (CANTV)	1.0
		Nombre d'unités	34,8

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS RADIOCOMMUNICATIONS (CCP.II)
(Au 31 décembre 2018)

No.	Pays	Nom de la société:	No. Unités
1	Argentine	EMPRESA ARGENTINE DE SOLUCIONES SATELITALES S.A. (AR-SAT S.A.)	1.0
2	Argentine	TELEFONICA DE ARGENTINE	1.0
3	Argentine	INTERNET SOCIETY (ISOC)	1.0
4	Brésil	ABRASAT – ASSOC. BRASILEIRA DAS EMPRESAS DE TELCOM. POR SATÉLITE	
5	Brésil	AL YAH SATELLITE COMMUNICATIONS (YAHSAT)	1.0
6	Brésil	ASSOCIAÇÃO BRASILEIRA DE EMISSORAS DE RADIO E TELEVISÃO (ABERT)	1.0
7	Brésil	EMBRAER S.A. – EMPRESA BRASILEIRA DE AERONAUTICA S.A.	1.0
8	Brésil	GSMA BRÉSIL	1.0
9	Brésil	HISPAMAR SATELITES S.A.	1.0
10	Brésil	INTEL SEMICONDUCTORES DO BRASIL	1.0
11	Brésil	MOTOROLA DO BRASIL	1.0
12	Brésil	QUALCOMM SERVIÇOS DE TELECOMUNICAÇÕES LTDA.	1.0
13	Brésil	SAMSUNG ELECTRÔNICA DA AMAZÔNIA LTDA	1.0
14	Brésil	SES DTH DO BRESIL LTDA.	1.0
15	Brésil	STAR ONE S.A.	1.0
16	Brésil	SINDITELEBRASIL - SINDICATO NACIONAL DAS EMPRESAS DE TELEFONIA S.A. E DE SERVIÇO MOVIL CELULAR E PERSSOAL	1.0
17	Canada	LS TELCOM LTD.	1.0
18	Canada	NORTH AMERICAN BROADCASTERS ASSOCIATION (NABA)	1.0
19	Canada	TELESAT CANADA	1.0
20	Costa Rica	INSTITUTO COSTARRICENSE DE ELECTRICIDAD (ICE)	1.0
21	Colombie	BRANCH OF MICROSOFT COLOMBIE INC.	1.0
22	Colombie	GOOGLE COLOMBIE	1.0
23	Colombie	TES AMERICA ANDINA LTDA.	1.0
24	Colombie	UNIVERSIDAD DISTRITAL FRANCISCO JOSE DE CALDAS	0.3
25	Colombie	UNIVERSIDAD ICESI	0.3
27	Mexique	APPLE	1.0
28	Mexique	ERICSSON TELECOM, S.A. DE C.V.	1.3
29	Mexique	EUTELSAT AMERICAS	1.0
30	Mexique	HUAWEI TECHNOLOGIES DE MEXIQUE, S.A. DE C.V.	1.0
31	Mexique	MOTOROLA SOLUTIONS DE MEXIQUE S.A.	1.0
32	Mexique	QUALCOMM INTERNATIONAL, INC.	1.0
33	Nicaragua	NICASAT	1.0
34	Paraguay	COMPañIA PARAGUAYA DE COMUNICACIONES S.A. (COPACO S.A.)	1.0
35	Pérou	VIATTEL PÉROU S.A.C. (BIATEL)	1.0
36	Uruguay	ASOCIACION INTERNACIONAL DE RADIODIFUSION (AIR)	1.0
37	É-U.	5G AMERICAS	1.0
38	É-U.	AT&T	1.0
39	É-U.	CISCO SYSTEMS INC.	1.0
40	É-U.	CTIA	1.0
41	É-U.	DIRECTV LATIN AMERICA, LLC	1.0
42	É2U.	EHOSTAR CORP.	1.0
43	É-U.	FACEBOOK INC.	1.0
44	É-U.	GLOBALSTAR, INC.	

45	É-U.	GLOBAL VSAT FORUM	1.0
46	É-U.	GSMA LATIN AMERICA	1.0
47	É-U.	INMARSAT GLOBAL, LTD.	1.0
48	É-U.	INTELSAT CORPORATION	1.0
49	É-U.	IRIDIUM SATELLITE LLC	1.0
50	É-U.	LIGADO NETWORKS	1.0
51	É-U.	LOCKHEED-MARTIN CORP.	1.0
52	É-U.	MOTOROLA SOLUTIONS INC.	1.0
53	É-U.	NOKIA SOLUTIONS et NETWORKS	1.0
54	É-U.	OMNISPACE LLC	1.0
55	É-U.	QUALCOMM, INC.	1.0
56	É-U.	ROBERT BOSCH LLC	1.0
56	É-U.	SES AMERICOM	1.0
57	É-U.	SITA - SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRONAUTIQUES S.C.	1.0
58	É-U.	SPACE EXPLORATION TECHNOLOGIES CORP. (SpaceX)	1.0
59	É-U.	THE BOEING COMPANY	1.0
60	É-U.	UTILITIES TELECOM COUNCIL (UTC)	1.0
61	É-U.	ViaSat, INC.	1.0
62	É-U.	VERIZON COMMUNICATIONS	1.0
63	É-U.	WorldVu Development, LLC	1.0
64	Venezuela	COMPAÑIA ANONIMA NACIONAL TELEFONOS DE VENEZUELA (CANTV)	1.0
		Unités totales:	62.5

ANNEXE B

LISTE DES RÉUNIONS TENUES EN 2018

Réunion	Date	Lieu
Réunion virtuelle pour discuter des propositions relatives à la modification des textes de base de l'UIT	14 février 2018	En ligne (WebEx)
Forum de haut niveau sur l'inclusion numérique	12 mars 2018	Buenos Aires, Argentine
Septième réunion ordinaire de l'Assemblée de la CITELE	13 au 15 mars 2018	Buenos Aires, Argentine
34 Réunion de COM/CITELE	15 mars 2018	Buenos Aires, Argentine
Groupe de travail préparatoire de la conférence COM/CITELE sur les préparatifs régionaux des conférences et réunions mondiales (préparation de la CITELE pour la PP-18)	15 mars 2018	Buenos Aires, Argentine
Huitième Sommet des Amériques	Avril 13 et 14, 2018	Lima, Pérou
32 ^e Réunion du CCP.I	May 21 to 24, 2018	Lima, Pérou
Séminaire sur les systèmes de contrôle des appareils mobiles avec des identifiants modifiés/en double.	May 21, 2018 (During the Session of the Group on Politics et Regulations – 32 Réunion du CCP.I)	Lima, Pérou
Groupe de travail préparatoire de la conférence COM/CITELE sur les préparatifs régionaux des conférences et réunions mondiales (Préparation de la CITELE pour la PP-18)	23 et 24 mai 2018 (Lors de la 32 ^e Réunion du CCP.I)	Lima, Pérou
Forums de développement régional (RDF)	25 mai 2018	Lima, Pérou
48 ^e Assemblée générale de l'OEA	4 et 5 juin 2018	Siège de l'OEA, Washington, D.C.
31 Réunion de CCP.II	16 au 20 juillet 2018	Guadalajara, Jalisco, Mexique
Dialogue multipartite sur l'avenir de la gouvernance de l'Internet ISOC/LACNIC/CITELE	20 août 2018	Siège de l'OEA, Washington, D.C.
Groupe de travail préparatoire de la conférence COM/CITELE sur les préparatifs régionaux des conférences et réunions mondiales (Préparation de la CITELE pour la PP-18)	20 au 24 août 2018 (Lors de la 33 ^e Réunion du CCP.I)	Siège de l'OEA, Washington, D.C.
33 ^e Réunion du CCP.I	21 au 24 août 2018	Siège de l'OEA, Washington, D.C.
Réunion finale de la session 2018 du Conseil	27 octobre 2018	Dubai, Émirats arabes
Réunion informelle des chefs de délégation (PP-18)	28 octobre 2018	Dubai, Émirats arabes
Groupe de travail préparatoire de la conférence COM/CITELE sur les préparatifs régionaux des conférences et réunions mondiales (Préparation de la CITELE pour la PP-18)	29 octobre au 16 novembre 2018	Dubai, Émirats arabes

Conférence de plénipotentiaires de l'UIT 2018 (PP-18)	29 octobre au 16 novembre 2018	Dubai, Émirats arabes
32e Réunion du CCP.II	3 au 7 décembre 2018	Brasilia, D.F. Brésil
35e Réunion de la COM/CITEL	17 au 19 décembre, 2018	Mar del Plata, Argentine

ANNEXE C

RÉSULTATS QUANTIFIABLES DE LA CITEL POUR L'ANNÉE 2018

Au 31 décembre 2018

Concept	Réalisées
Nombre de réunions présentielles organisées par la CITEL en 2018	8
Nombre de réunions virtuelles organisées par la CITEL en 2018	44
Nombre de participants aux réunions en 2018	1 213
Nombre de documents traités lors des réunions de la CITEL au cours de 2018	2 165
Nombre de résolutions adoptées par les Comités	36
Nombre de recommandations adoptées par les Comités	4
Nombre de décisions adoptées par les comités	25
Nombre de séminaires, d'ateliers et de cours virtuels organisés par les Comités	
Nombre de cours de télécommunications à distance offerts dans le cadre du programme de la CITEL au cours de 2018	
Nombre de cours de télécommunications présentiels offerts dans le cadre du programme de la CITEL au cours de 2018	
Nombre de membres associés au 31 décembre 2018	99
Nombre de centres de formation régionaux en 2018	
Nombre d'accords de coopération signés au 31 décembre 2018 (à l'exception des accords qui sont conclus avec les centres régionaux de formation)	

ANNEXE D

RÉSOLUTIONS, RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS APPROUVÉES EN 2018

(Date: 1er janvier au 31 décembre 2018)

D.1 VIIe ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA CITEL

RÉSOLUTIONS

CITEL/RES. 78 (VII-18)	DEMANDE D'EXEMPTION SUR LES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES ASSOCIES DE LA CITEL DE LA RECOUVREMENT INDIRECT DE COÛTS (ICR)
CITEL/RES. 79 (VII-18)	PLAN STRATÉGIQUE DE LA CITEL POUR 2018-2022
CITEL/RES. 80 (VII-18)	RENFORCEMENT DE LA CITEL AU SEIN DE L'OEА
CITEL/RES. 81 (VII-18)	PROJET D'ORDRE DU JOUR, SITE ET DATE DE LA 34 RÉUNION DE LA COM/CITEL
CITEL/RES. 82 (VII-18)	PROJET D'ORDRE DU JOUR, SITE ET DATE DE LA 35 RÉUNION DE LA COM/CITEL
CITEL/RES. 83 (VII-18)	EXAMEN DES SOURCES DE FINANCEMENT DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINЕ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
CITEL/RES. 84 (VII-18)	CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CITEL
CITEL/RES. 85 (VII-18)	ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF PERMANENTS
CITEL/RES. 86 (VII-18)	SOUMISSION DE «L'AMENDEMENT DE LA CONVENTION INTERAMÉRICAINЕ À UN PERMIS INTERNATIONAL DE RADIO-AMATEUR (PIRA)» À L'ASSEMBLÉE DE L'OEА
CITEL/RES. 87 (VII-18)	INFORMATIONS MISES À JOUR SUR LES RÉSOLUTIONS, DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS APPROUVÉES PAR LA CITEL
CITEL/RES. 88 (VII-18)	MODIFICATIONS DU STATUT ET DES REGLEMENTS DE LA CITEL
CITEL/RES. 89 (VII-18)	DÉVELOPPEMENT DES CONTRIBUTIONS INTERAMÉRICAINES AUX GROUPES D'ÉTUDES, AUX QUESTIONS D'ÉTUDES ET AUX GROUPES CONSULTATIFS DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT)

RECOMMANDATIONS

Aucune recommandation n'a été approuvée pendant cette période.

DÉCISIONS

Aucune décision n'a été adoptée pendant cette période.

D.2 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT DE LA CITEL (COM/CITEL)

RÉSOLUTIONS

COM/CITEL/RES. 296 (XXXIV-18)	PROJET D'ORDRE DU JOUR, SITE ET DATE DE LA 35e RÉUNION DE LA COM/CITEL
COM/CITEL/RES. 297 (XXXV-18)	PROGRAMME DE COURS DE LA CITEL POUR L'ANNÉE 2019
COM/CITEL/RES. 298 (XXXV-18)	DÉSIGNATION DES AUTORITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CITEL POUR LA PÉRIODE 2018-2022

COM/CITEL/RES. 299 (XXXV-18)	SURVEILLANCE ET INDICATEURS D'ÉVALUATION DES CCP
COM/CITEL/RES. 300 (XXXV-18)	ADOPTION DU PLAN D'OPÉRATIONS POUR 2019
COM/CITEL/RES. 301 (XXXV-18)	PROJET D'ORDRE DU JOUR, SITE ET DATE DE LA 36 ^e
	RÉUNION DE LA COM/CITEL
COM/CITEL/RES. 302 (XXXV-18)	SOUMISSION DU PROJET DE RÉOLUTION À L'ASSEMBLÉE
	GÉNÉRALE DE L'OEА «EFFORTS HÉMISPHERIQUES DE
	LUTTE CONTRE L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS
	TERMINAUX MOBILES VOLÉS, PERDUS OU MANIPULÉS»
COM/CITEL/RES. 303 (XXXV-18)	RECOMMANDATION AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OEА
	POUR LE RENOUELEMENT DE LA DÉSIGNATION DU
	SECRÉTAIRE ACTUEL DE LA CITEL
COM/CITEL/RES. 304 (XXXV-18)	FACILITER L'ACCES AUX INFORMATIONS SUR LES
	DOCUMENTS, RÉOLUTIONS, DÉCISIONS ET
	RECOMMANDATIONS DE LA CITEL
COM/CITEL/RES. 305 (XXXV-18)	DÉSIGNATION DE L'ADMINISTRATION DE L'ARGENTINE
	COMME COORDINATEUR GÉNÉRAL DU DÉVELOPPEMENT
	DES RESSOURCES HUMAINES

RECOMMANDATIONS

Aucune recommandation n'a été approuvée pendant cette période.

DÉCISIONS

COM/CITEL/DEC. 99 (XXXIV-18)	CREATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DURABILITE
	FINANCIERE DE LA CITEL
COM/CITEL/DEC. 100 (XXXV-18)	MISE AU POINT D'INDICATEURS POUR LE PLAN STRATÉGIQUE
	DE LA CITEL POUR 2018-2022
COM/CITEL/DEC. 101 (XXXV-18)	APPUI DE LA CITEL À LA NOMINATION DE M. LWANDO BBUKU
	DE LA RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE À LA PRÉSIDENTE DU GROUPE
	D'EXPERTS DE L'ITRS
COM/CITEL/DEC. 102 (XXXV-18)	PLAN DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL DE PRÉPARATION
	DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'UIT
COM/CITEL/DEC. 103 (XXXV-18)	TRANSMISSION DU PROJET DE RÉOLUTION À L'ASSEMBLÉE
	GÉNÉRALE DE L'OEА SUR LE RÔLE SOUS-JACENT DE
	L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS DANS LE
	DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
	DE LA COMMUNICATION/TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR LA
	COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE TÉLÉCOMMUNICATION
	(CITEL)
COM/CITEL/DEC. 104 (XXXV-18)	SOUMISSION DE L'ALLIANCE DES FEMMES RURALES AU
	SERVICE DES FEMMES RURALES GRÂCE AUX TIC, AU CCP.I ET
	CCP.II

D.3 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT I: TECHNOLOGIES DES TELECOMMUNICATIONS, DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (CCP.I)

RÉSOLUTIONS

CCP.I/RES. 291 (XXXII-18)	QUESTIONNAIRE SUR LES DROITS DES USAGERS AU SERVICE
	DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
CCP.I/RES. 292 (XXXII-18)	ATELIER VISANT À AUTONOMISER LES FILLES ET LES FEMMES
	PAR LE TRUCHEMENT DES TCI
CCP.I/RES. 293 (XXXII-18)	STRUCTURE ET TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LES GROUPES DE

CCP.I/RES. 294 (XXXII-18)	TRAVAIL ET LES RAPPORTEURS DU CCP.I
CCP.I/RES. 295 (XXXIII-18)	AGENDA, SITE ET DATE DE LA 33 ^e RÉUNION DU CCP.I
	AMÉLIORATIONS DES MANDATS, TERMES DE RÉFÉRENCE ET
	AUTORITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL ET RAPPORTS DU CCP.I
	(ANNEXE II – RÉOLUTION CCP.I/RES.293 (XXXII-18))
CCP.I/RES. 296 (XXXIII-18)	INTÉGRATION DES EFFORTS ET COORDINATION DES TRAVAUX
	DU GROUPE AD HOC DE COORDINATION DES INITIATIVES
	STRATÉGIQUES DE L'OEI, CCP.I ET CCP.II
CCP.I/RES. 297 (XXXIII-18)	AGENDA ET LIEU DES 34 ^e ET 35 ^e RÉUNIONS DU CCP.I
CCP.I/RES. 298 (XXXIII-18)	CONTRIBUTIONS INTERAMÉRICAINES (IAC) DE LA CITEI AUX
	GROUPES D'ÉTUDES, GROUPES DE TRAVAIL, RAPPORTS DE
	RÉUNION ET GROUPES CONSULTATIFS DU SECTEUR DE
	DÉVELOPPEMENT (UIT-D) ET DU SECTEUR DE LA
	STANDARDISATION (UIT-T) DE L'UNION INTERNATIONALE DES
	TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT)

RECOMMANDATIONS

CCP.I/REC. 27 (XXXII-18)	PROMOTION ET DEPLOIEMENT DE IPv6
CCP.I/REC. 28 (XXXIII-18)	DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DES
	TÉLÉCOMMUNICATION EN ZONES RURALES OU DISTANTES POUR
	RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

DÉCISIONS

CCP.I/DEC. 277 (XXXII-18)	QUESTIONNAIRE SUR LES ACCORDS D'ITINÉRAIRE
CCP.I/DEC. 278 (XXXII-18)	INITIATIVE DE SENSIBILISATION ET DE PUBLICATION DES
	ACTIVITÉS DE L'UIT CONCERNANT LA QUALITÉ DES SERVICES
	DE TÉLÉCOMMUNICATION AFIN DE RECUEILLIR LES
	INFORMATIONS DES ÉTATS MEMBRES ET DE PROMOUVOIR
	LEUR PARTICIPATION AUX GROUPES D'ÉTUDES DE L'UIT-T
CCP.I/DEC. 279 (XXXII-18)	PROROGATION DE LA PROLONGATION DE LA RÉPONSE AU
	QUESTIONNAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA
	RECOMMANDATION UIT-D 19 DANS LA RÉGION DES AMÉRIQUES
CCP.I/DEC. 280 (XXXII-18)	QUESTIONNAIRE SUR LES SERVICES DE MESSAGES COURTS EN
	CAS DE CATASTROPHE
CCP.I/DEC. 281 (XXXII-18)	PRESIDENT DU GROUPE AD HOC DE COORDINATION DES
	INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OEI EN MATIÈRE DE
	TELECOMMUNICATIONS/TI
CCP.I/DEC.282 (XXXIII-18)	QUESTIONNAIRE SUR LES DROITS DES UTILISATEURS DU
	SERVICE DE TELECOMMUNICATION
CCP.I/DEC. 283 (XXXIII-18)	INDICES DE LA CITEI POUR LE DÉVELOPPEMENT À LARGE
	BANDE DANS LA RÉGION DES AMÉRIQUES
CCP.I/DEC. 284 (XXXIII-18)	ENVOI DU PROJET DE RÉOLUTION POUR L'ASSEMBLÉE
	GÉNÉRALE DE L'OEI «TENTATIVES AMÉRICAINES DE LUTTE
	CONTRE L'UTILISATION DE DISPOSITIFS TERMINAL MOBILE
	VOLÉS, MANQUÉS OU MANQUÉS» À LA 35 ^e RÉUNION DE LA
	COM/CITEI
CCP.I/DEC. 285 (XXXIII-18)	QUESTIONNAIRE SUR LA SITUATION ACTUELLE DE LA
	POLITIQUE PUBLIQUE ET LA RÉGLEMENTATION SUR LES
	QUESTIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET DES VILLES
	INTELLIGENTES

CCP.I/DEC. 286 (XXXIII-18)	QUESTIONNAIRE SUR LES SERVICES DE MESSAGES BREFS EN CAS DE CATASTROPHE
CCP.I/DEC. 287 (XXXIII-18)	INFORMATIONS ACTUELLES SUR LES RÉOLUTIONS, LES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS APPROUVÉES PAR LA CITEL

D.4 COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT II: RADIOCOMMUNICATIONS (CCP.II)

RÉSOLUTIONS

CCP.II/RES. 124 (XXXI-18)	ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DE LA 32e RÉUNION DU CCP.II
CCP.II/RES. 125 (XXXI-18)	SÉLECTION DES PORTE-PAROLE DE LA CITEL, ET LEURS RÔLES ET RESPONSABILITÉS LORS DE CONFÉRENCES MONDIALES DE RADIOCOMMUNICATION
CCP.II/RES. 126 (XXXII-18)	ORDRE DU JOUR, LIEU ET DATE DES 33e et 34e RÉUNIONS DU CCP.II
CCP.II/RES. 127 (XXXII-18)	STRUCTURE DU COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT II: RADIOCOMMUNICATIONS
CCP.II/RES. 128 (XXXII-18)	PLAN STRATÉGIQUE DU COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT II: RADIOCOMMUNICATIONS (CCP.II)
CCP.II/RES. 129 (XXXII-18)	PRÉSENTATION DES CONTRIBUTIONS INTERAMÉRICAINES DE LA CITEL À L'ASSEMBLÉE, AU GROUPE CONSULTATIF ET AUX GROUPES D'ÉTUDES DU SECTEUR DES RADIOCOMMUNICATIONS (UIT-R) DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT)

RECOMMANDATIONS

CCP.II/REC. 60 (XXXI-18)	NUMÉRISATION DES SYSTÈMES DE SERVICE MOBILE TERRAIN DANS LES BANDES DE FREQUENCES 136-174 MHz ET 410-470 MHz
CCP.II/REC. 61 (XXXII-18)	PROTECTION DU PUBLIC ET RELÈVE DES CATASTROPHES (PPDR) EN

DÉCISIONS

CCP.II/DEC. 200 (XXXI-18)	INVITATION DES ÉTATS MEMBRES DE LA CITEL À LA SIGNATURE, LA RATIFICATION ET L'ADHÉSION AUX MODIFICATIONS DE LA CONVENTION INTERAMÉRICAINNE POUR UN PERMIS INTERNATIONAL DE RADIOAMATEUR (PIRA)
CCP.II/DEC. 201 (XXXI-18)	PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DU GROUPE AD HOC POUR LA COORDINATION DES INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OEI
CCP.II/DEC. 202 (XXXI-18)	INFORMATIONS MISES À JOUR SUR LES RÉOLUTIONS, LES DÉCISIONS ET LES RECOMMANDATIONS APPROUVÉES PAR LA CITEL
CCP.II/DEC. 203 (XXXI-18)	PROJET DE STRUCTURE DU COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT II: RADIOCOMMUNICATIONS (CCP.II)
CCP.II/DEC. 204 (XXXI-18)	DÉCISION RELATIVE À L'UIT POUR DEVENIR L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT

INTERNATIONAL DES ACTIFS SPATIAUX DANS LE CADRE DU
PROTOCOLE SPATIAL

CCP.II/DEC. 205 (XXXI-18)

POURSUITE DES TRAVAUX POUR DÉFINIR LE PLAN
STRATÉGIQUE DU CCP.II.

CCP.II/DEC. 206 (XXXII-18)

AUTORITÉS DU GROUPE AD HOC DE COORDINATION DES
INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OEI RELATIVES AUX
RADIOCOMMUNICATIONS

CCP.II/DEC. 207 (XXXII-18)

MODÈLES D'ACCÈS SANS FIL ET À HAUT DÉBIT POUR
CONNECTER LES NON CONNECTÉS